

Le comité Castonguay-Dobbie est forcé de se remettre en question

Chantal Hébert
envoyée spéciale

SAINT-PIERRE-JOLYS — Le train constitutionnel fédéral a déraillé hier alors que le périple du super-comité d'Ottawa a vu une partie des 30 sénateurs et députés, dont le coprésident Claude Castonguay, se trimballer dans des salles vides de l'arrière-

pays manitobain.

« C'est désolant », constatait le député conservateur de Jonquière Jean-Pierre Blackburn après avoir vérifié qu'en lieu de témoins, seules des antiquités aratoires attendaient son groupe lorsqu'il est débarqué au musée de la petite localité de Saint-Pierre-Jolys, au sud de Winnipeg. Tout aussi consterné, son collègue ontarien Reimer murmurait sur un

ton incrédule qu'il n'avait jamais vu une chose pareille tandis que le libéral manitobain Ron Duhamel menaçait de démissionner du comité plutôt que de perdre ainsi son temps. « C'est un autre coup aux parties vitales du corps », s'exclamait-il au sujet de l'avalanche de coups durs qui s'abattent sur le groupe depuis qu'il a entrepris de parcourir le Canada. Dans ce dernier cas, tout indique

qu'aucune publicité n'avait entouré la venue du groupe.

Confrontée à ce nouveau raté de l'organisation du groupe, d'autant plus confondant qu'il s'est produit dans la cour politique de sa coprésidente Dorothy Dobbie, l'opposition a prévenu le gouvernement que sa patience était à bout.

Hier, aux Communes, le premier ministre Brian Mulroney a reconnu

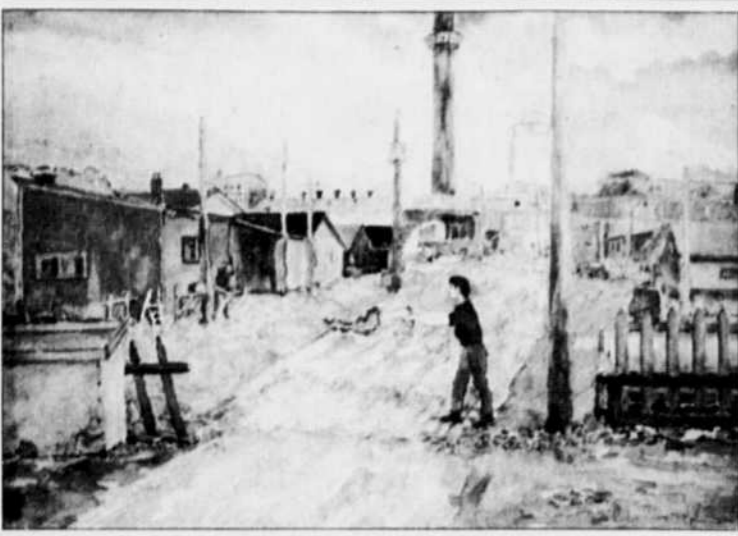
que le comité éprouvait des difficultés et s'est dit disposé à apporter les correctifs nécessaires avec l'appui des parlementaires.

Au Manitoba, le principal porte-parole libéral au sein du groupe, le député montréalais André Ouellet a exigé que le comité « mette fin à sa cavalcade dans le paysage canadien. » « Je n'ai plus du tout l'intention de faire le tour du pays pour ren-

contrer des gens qui n'ont pas étudié la proposition ou qui ne se présentent pas parce qu'ils n'ont pas été prévenus à temps », dénonce-t-il. À moins que le groupe ne se ressaisisse, le Parti libéral ne participera pas à la visite albertaine prévue pour la semaine prochaine. Le NPD brandit la même menace. « Nous devons repenser tout notre fonctionnement

Voir page A-4 : Le comité

SOCIÉTÉ



Cerf-volant, Vieux-Noranda, aquarelle de Julie Vaillancourt

La culture qui fleurit dans le froid abitibien

Longtemps associé aux colons et aux mineurs, à la musique country et à la misère, l'Abitibi a se créer, loin des grands centres, un mode de vie où les arts prennent toute leur place. La vitalité et l'originalité de sa vie culturelle fait aujourd'hui envie.

Page B-1

L'Ordre des ingénieurs fera enquête sur la construction du Stade

Laurent Soumis

L'ORDRE des ingénieurs du Québec enquête actuellement sur le travail des professionnels qui ont participé à l'érection du Stade olympique de Montréal, a révélé son président, M. Jean-Pierre Brunet, dans une entrevue exclusive accordée hier au DEVOIR.

L'enquête, conduite depuis le 13 septembre dernier par une quinzaine de spécialistes du Comité d'inspection professionnelle et du Bureau du syndicat de l'Ordre, vise à déterminer si, dans leurs méthodes de calcul, dans leurs plans et devis, et dans leur surveillance des étapes de la construction, les ingénieurs impliqués ont respecté « les règles de l'art » et « les lois et règlements en vigueur » : des préoccupations respectives aux deux constituantes de l'Ordre.

« De par sa mission, l'Ordre a jugé utile de s'enquérir des procédures qui ont mené à la construction du Stade pour s'assurer que la qualité des services professionnels rendus à la société par les ingénieurs était acceptable », a déclaré le président Jean-Pierre Brunet. En vertu de l'article 23 du Code des professions, les corporations professionnelles doivent en fait voir à « la sécurité du public ».

Advenant que l'enquête conclut à l'existence d'erreurs répétées ou de négligence, le Comité de discipline de la corporation professionnelle pourrait déterminer diverses sanctions contre les fautifs, allant de la simple réprimande à la radiation du Tableau de l'Ordre des ingénieurs, ce qui équivaut à une interdiction de pratique sur le territoire québécois.

Toute décision peut toutefois faire l'objet d'un appel au Tribunal des professions, voire aux tribunaux supérieurs.

En vertu de l'article 149 du Code des professions, « le témoin ou le professionnel qui témoigne devant le comité de discipline est tenu de répondre à toutes les questions. Son témoignage est privilégié et ne peut être retenu contre lui devant aucune cour de justice ».

Mais si l'enquête demeure confidentielle, le dépôt d'une plainte et la décision du comité de discipline sont publiques. Ce qui pourrait ouvrir la

voie à d'éventuelles poursuites civiles contre des ingénieurs.

En raison de son « serment de discrétion », le syndic adjoint de l'Ordre, M. Jacques Guilbault, ne pouvait hier « confirmer ou infirmer » l'existence de l'enquête et l'identité des ingénieurs impliqués.

« Toute enquête est confidentielle, a-t-il indiqué. Mais dans toute enquête, je peux vous assurer que la conduite de tous les ingénieurs impliqués est susceptible d'être examinée. »

Au cours d'une entrevue téléphonique accordée depuis ses bureaux de Biottic Vision, à Val d'Or, en Abitibi, le président Jean-Pierre Brunet a précisé que l'Ordre n'avait reçu officiellement aucune plainte sur la question. « Nous avions toutefois une grosse piste de départ : la chute d'une poutre de 55 tonnes », a-t-il rappelé pour justifier l'initiative de sa corporation professionnelle.

Pour l'instant, l'attention du syndic se concentre sur la surveillance du respect des plans et devis exercée après coup par les ingénieurs au dossier. L'enquête porte en outre sur l'exécution de ses plans et devis par les firmes contractantes et sous-contractantes chargées de la construction.

Mais le président de l'Ordre n'écarte pas la possibilité que le syndic remonte jusqu'aux calculs de la planche à dessin des ingénieurs qui ont concrétisé le concept défini par l'architecte français Roger Taillibert.

« Par souci de la sécurité du public, nous devons nous assurer de la qualité de la pratique et des travaux d'ingénierie au Stade olympique », a-t-il dit.

Le jour même de la chute d'une poutre au Stade, a-t-il précisé, l'Ordre des ingénieurs a dépêché un enquêteur sur les lieux. Onze inspecteurs et enquêteurs, le syndic lui-même et ses trois adjoints, étudient depuis le dossier.

Le président de l'Ordre s'est estimé satisfait de la collaboration de la Régie des installations olympiques (RIO); une collaboration qui de toute façon aurait pu être obtenue par des moyens légaux, a-t-il nuancé. L'enquête devrait être terminée « d'ici deux à trois mois », selon M. Brunet.

Voir page A-4 : L'Ordre

Gil Rémillard rejette les offres fédérales

Oui aux principes de base mais Ottawa devra refaire ses devoirs

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE des Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, a jeté un lourd pavé dans la mare constitutionnelle, hier, en disant pour la première fois clairement que les propositions fédérales du 24 septembre sont en soi inacceptables pour le gouvernement du Québec.

Du coup, il a suggéré au gouvernement fédéral de retourner faire ses devoirs : « Qu'il se mette à sa table de travail et qu'il recommence, (...) qu'il travaille sur quelque chose d'autre ». Le ministre ajoute que « le temps presse », car la loi 150 est là, laquelle prévoit un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992.

Si M. Rémillard juge que les « principes (qui sous-tendent le document d'Ottawa) sont intéressants, les propositions elles-mêmes sont inacceptables. Si on nous disait : vous prenez ça ou c'est rien. Ce serait rien, dit-il, ce serait non ».

Le ministre fait remarquer que le

Québec n'est pas le seul à juger ces propositions inacceptables telles que libellées. Des ministres fédéraux eux-mêmes, tels Robert de Cotret et Benoit Bouchard, le disent maintenant ouvertement. « Je suppose qu'ils sont déjà à leur table et qu'ils travaillent sur quelque chose d'autre, dit-il. Ça m'apparaît assez évident. Si ce n'est pas ça, je ne comprends pas du tout où ils vont. (...) Je comprends qu'ils veulent les modifier pour que ça soit plus conforme au fédéralisme canadien », a-t-il ajouté.

Les déclarations du ministre ont immédiatement fait le tour du Canada par l'entremise des médias d'information. Et le ministre lui-même, tout comme les membres de son entourage, faisaient des prodiges pour tenter d'en diminuer la portée. « Il n'y a rien de nouveau dans ce que j'ai dit », a lancé M. Rémillard, craignant sans doute l'effet dévastateur de ses paroles d'un océan à l'autre. Si l'on interprétait cette déclaration dans le reste du pays comme une fin de non-recevoir du Québec, la présente ronde constitutionnelle serait

Voir page A-4 : Rémillard

Tout espoir de paix en Yougoslavie devient chimérique

d'après AFP et Reuter

TOUTES LES AVENUES de solutions de la crise yougoslave paraissent bouchées hier soir, alors qu'un onzième cessez-le-feu ne devait même pas tenir 24 heures et que les pourparlers de La Haye se trouvaient toujours dans la même impasse.

La menace de sanctions brandie depuis plusieurs semaines par la Communauté économique européenne (CEE) semble impuissante à faire plier la Serbie et ses alliés. Il apparaît à l'analyse que ces sanctions seraient largement symboliques.

Sur le terrain, les combats se poursuivaient hier de plus belle, le flot des personnes déplacées continuait de grossir, dans une guerre civile dont plusieurs prévoient maintenant qu'elle pourrait bien durer tout l'hiver.

À La Haye, Lord Carrington, président de la conférence, a déclaré hier après-midi qu'il n'était « pas crédible » de continuer celle-ci tant que se poursuivaient les combats en Croatie. La poursuite des hostilités « est inacceptable en termes internationaux et fait de la conférence une farce », a-t-il affirmé.

Le cessez-le-feu exigé comme condition *sine qua non* à la poursuite de la conférence a été violé dès hier soir, les Croates annonçant des violations de la part de l'armée yougoslave, tandis que l'agence Tanjug faisait état d'attaques de la part de combattants croates.

Selon l'agence de presse yougoslave citant des sources militaires, les forces croates ont lancé hier soir une

attaque à partir de Dubrovnik contre des positions de l'armée yougoslave.

Les duels d'artillerie et de mortiers se poursuivaient tard dans la soirée entre forces croates et unités de l'armée fédérale dans la région de Nova Gradiska et Stara Gradiska, a indiqué un journaliste de Tanjug sur place.

La télévision croate indiquait de son côté que l'armée fédérale a lancé une attaque de nuit, engageant des chars et des unités d'infanterie, contre Vukovar, quelques heures après les nouveaux accords de La Haye sur un cessez-le-feu. L'attaque a été conduite, selon la télévision, par un grand nombre de chars et de transports de troupe, ainsi qu'un « appui massif d'infanterie ».

La quatrième session plénière de la Conférence de la CEE sur la Yougoslavie s'est achevée hier dans la capitale administrative néerlandaise sur un constat de désaccord entre les parties.

La Serbie et le Monténégro ont maintenu leurs objections sur les principes généraux (article 1er) du projet de règlement politique de la crise yougoslave présenté par la CEE.

« Les négociations (de mardi) se sont terminées sans conclusions, mais je n'exclus pas qu'un accord intervienne sur l'article 1er », a déclaré le président de la Conférence, Lord Peter Carrington.

Cet article prévoit une association libre de républiques en Yougoslavie ou la création d'un État commun rassemblant les républiques qui le souhaitent.

Dans un amendement déposé hier,

Voir page A-4 : Tout espoir

Robert Maxwell périt en mer



Robert Maxwell 1923-1991

PHOTO JACQUES GRENIER

Le corps du magnat de la presse anglaise est repêché au large des îles Canaries

Sylvain Blanchard

avec AFP et REUTERS

LE MAGNAT de la presse britannique, Robert Maxwell, porté disparu en mer au large des îles Canaries, où son yacht naviguait entre Tenerife et Gran Canaria, a été retrouvé mort hier à 20 milles au sud-ouest de la pointe de Maspalomas (île de Gran Canaria).

Localisé par un avion Fokker des services de secours, son corps a été transporté en hélicoptère jusqu'à la base aérienne de Gando, dans l'île de Gran Canaria où il a été identifié par fils aîné Philip et de son épouse Betty.

On ignore pour le moment les circonstances qui ont entraîné sa chute en mer, mais aucun signe de violence n'était toutefois visible sur son corps. Une enquête est présentée en cours, plusieurs membres de l'équipage du yacht ayant déjà été interrogés.

M. Maxwell, 68 ans, a été vu pour la dernière fois hier à l'aube sur le pont de son yacht arrivé dans la matinée dans le port de Los Cristianos, à Tenerife. Il fut porté disparu par le capitaine du navire lorsqu'un coup de téléphone, logé dans sa cabine quelques instants plus tard, demeura sans réponse.

Dès l'annonce de sa disparition, les conseils d'administration du Mirror Group et de Maxwell Communication Corporation ont nommé deux de ses fils, Ian et Kevin, présidents par intérim des deux sociétés. À Londres, les transactions sur les titres de l'entreprise furent aussitôt suspendues.

M. Maxwell avait quitté Londres jeudi dernier pour Gibraltar, afin d'aller se reposer sur son bateau pendant une semaine éprouvante passée à se défendre contre de présumés liens entre lui et le Mossad, les services secrets israéliens. Des allégations contenues dans un livre, *The Samson Option*, que vient de publier le journaliste américain Seymour Hersh, et selon qui « la véritable histoire de Maxwell va donner de la matière aux journaux et aux romans à suspense pendant des années ».

M. Maxwell devait regagner la capitale anglaise aujourd'hui et, selon des proches, était en bonne forme et pressé de reprendre ses activités.

Surtout connu comme propriétaire du *Daily Mirror* et du *Sunday Mirror*, les deux grands journaux populaires de Grande-Bretagne, Robert Maxwell était aussi un ancien député travailliste, le propriétaire de plusieurs clubs de football, l'éditeur de ses propres quotidiens et un habitué des tribunaux, devant lesquels il pourchassait sans quartier tous ses détracteurs.

Les deux piliers de son empire étaient constitués par le groupe d'édition professionnelle Maxwell Communication Corporation (MCC) et le groupe de presse Mirror Group Newspapers (MGN), dont il avait quitté la présidence au printemps dernier pour installer ses fils, Ian et Kevin, aux postes de vice-présidents.

Mirror Group Newspaper (MGN) comprend les quotidiens britanniques *Daily Mirror*, *Daily Record* (Écosse), les hebdomadaires *Sunday*

Voir page A-4 : Le corps

Noël
traditionnel
en Provence



Du 22 au 29 décembre 1991

Noël traditionnel en Provence du 22 au 29 décembre 1991

Une visite que l'on dirait
par Daudet préparée:
Nîmes, Avignon, Les Baux,
Fontvieille, Arles, Aigues Mortes.



voyages
malavou
861-2485

Nous proposons de nouveau cette année
l'incomparable Noël traditionnel en
Provence qui a laissé aux participants
de l'an dernier l'indélébile souvenir de
la chaleur de l'âme provençale française.
Demandez notre dépliant Noël

Noël
traditionnel
en Provence



Du 22 au 29 décembre 1991

Le ministre de l'Éducation abandonnerait l'idée de hausser l'âge d'admission à l'école

Pas de nouveaux fonds aux institutions privées pour l'instant

Michel Venne
de notre bureau de Québec

APRÈS une première tournée de consultation sur son plan d'action pour l'année à venir, le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, s'est dit prêt hier à revenir sur l'idée d'élever l'âge d'admission à l'école.

À la place, son ministère « étudie la possibilité » d'établir un système d'évaluation des futurs élèves afin de s'assurer que chacun des 105 000 nouveaux écoliers qui entrent en première année chaque automne « entre à l'école au moment où il est prêt ».

En septembre, le ministre avait émis l'hypothèse que « les enfants devront avoir six ans révolus avant le 31 mai (au lieu du 30 septembre comme présentement) pour entrer en première année » l'automne suivant. Cette suggestion a rencontré « des réticences d'un certain nombre de parents, mais un niveau d'adhésion assez élevé de la part des enseignants », a dit le ministre hier à son arrivée à l'Assemblée nationale.

M. Pagé suggérerait ce changement en s'appuyant sur une étude de son ministère selon laquelle les enfants nés en août ou en septembre présentent statistiquement deux fois plus

de risque d'échec scolaire que ceux nés avant mai.

Dans un autre ordre d'idée, le ministre a fait savoir qu'il n'est pas question pour le moment de hausser le niveau de financement des écoles privées au Québec, contrairement à ce que l'hebdomadaire *Les Affaires* a pu laisser entendre dans son édition du 2 novembre.

Le journal annonçait que le ministre s'engageait à hausser de 52 à 66 % du coût d'un élève du secteur public le niveau de subvention accordé pour chaque élève du secteur privé et que cette correction allait entraîner des déboursés de 35 à 40

millions \$ par an.

« Vous avez été aussi surpris que moi en lisant ça », a lancé le ministre aux journalistes. M. Pagé a expliqué qu'il avait simplement réitéré l'engagement électoral pris par le Parti libéral en 1985 de rétablir l'équité dans le financement de l'école privée par rapport à l'école publique. Mais M. Pagé affirme qu'il n'est pas question de mettre cette promesse à exécution maintenant. « Ce serait malvenu et inacceptable », dit-il, alors que le ministre de l'Éducation a coupé 90 millions \$ dans les budgets de l'école publique pour l'année en cours.

Jean Chrétien fait volte-face sur la TPS

UN GOUVERNEMENT issu du Parti libéral du Canada n'abolirait pas la taxe fédérale sur les produits et services.

Faisant volte-face, le chef des libéraux fédéraux, Jean Chrétien, a fait savoir que s'il prend le pouvoir, il maintiendra la TPS.

C'est à l'occasion d'un dîner-bénéfice, en novembre dernier à Montréal, que M. Chrétien avait pris l'engagement de faire disparaître la TPS dès son accession à la tête de l'administration fédérale.

Cette intervention survenait en plein milieu de l'obstruction systématique des sénateurs libéraux. Une crise que le premier ministre Mulroney avait dénouée par la nomination de huit sénateurs conservateurs.

Mais, à la réflexion, M. Chrétien a jugé préférable de revenir sur cet engagement. Au cours d'une entrevue avec un journaliste de la presse parlementaire d'Ottawa, il a précisé lundi sa pensée : « Je veux que la TPS soit substantiellement modifiée.

Nous sommes à revoir l'ensemble du régime fiscal et je vous assure que la TPS de Mulroney sera changée ».

Refusant de réitérer l'engagement d'abolir la TPS, le chef de l'opposition libérale a plutôt insisté sur l'effort de réflexion que son parti consacre à toute cette question de la réforme fiscale, faisant valoir que le but de l'objectif est de trouver des modalités de taxation plus équitables pour tous les Canadiens.

M. Chrétien a toutefois souligné que les Canadiens devront attendre que les libéraux prennent le pouvoir pour connaître avec certitude le sort qui sera réservé à la TPS.

Qu'est-ce qui a incité M. Chrétien à faire marche arrière ? Cet aspect de la politique fiscale du gouvernement Mulroney demeure extrêmement impopulaire au sein de la population. Un sondage mené au début d'octobre démontrait que 71 % des Canadiens sont encore farouchement opposés à la TPS.

Le chef du Bloc appelle les députés fédéraux à bloquer l'offensive fédérale sur la main-d'oeuvre

de la Presse canadienne

OTTAWA — Les ministres québécois et fédéraux de la Main-d'oeuvre auront un tête-à-tête vendredi pour tenter d'alléger le contentieux Québec-Ottawa sur le dossier de la formation pendant qu'à Ottawa, le chef du Bloc québécois appelait hier tous les députés fédéraux du Québec à former « une union sacrée » pour faire obstruction à cette nouvelle « offensive » fédérale.

Dans sa lettre aux députés fédéraux de la Chambre des communes, M. Lucien Bouchard rappelle qu'il est du devoir des élus à Ottawa « de faire savoir au gouvernement fédéral qu'il doit immédiatement céder à Québec, en même temps que les ressources afférentes, la gestion unifiée des programmes et des services de main-d'oeuvre ».

De son côté à Québec, le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle André Bourbeau a de nouveau averti hier le gouvernement d'Ottawa de cesser d'envahir le champ québécois de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre.

En réponse à des questions du dé-

puté péquiste Louise Harel, il a dénoncé avec force le chevauchement de juridiction dans ce domaine et le ministre entend recevoir une réponse de son homologue fédéral Bernard Valcourt devant « ce nouvel envahissement qui est tout à fait inacceptable ».

M. Bourbeau a réitéré que le Québec réclame la totalité des pouvoirs en matière de formation professionnelle et de main-d'oeuvre ainsi que les sommes afférentes.

« Comme le fédéral a lié d'une façon très intime les fonds de l'assurance-chômage à la formation professionnelle, il devient évident que le Québec devrait aussi pouvoir disposer des fonds provenant du compte d'assurance-chômage qui sont destinés à la formation professionnelle, a poursuivi le ministre.

Par ailleurs, une lettre d'un haut fonctionnaire fédéral en poste à Montréal lève le voile sur le ton acrimonieux des discussions entre les deux administrations publiques pour le contrôle d'un secteur, qui fait partie des revendications traditionnelles du Québec en matière constitutionnelle.

« Vous pouvez ne pas être d'accord

avec la façon dont les argentés sont dépensés, mais de là à suggérer qu'il s'agit d'un gaspillage de fonds publics, il y a une marge. J'apprécierais que vous témoigniez dorénavant d'un peu plus de discernement dans vos propos », écrivait le 10 octobre le directeur de la région de Québec au ministre fédéral de l'Emploi, M. Trefflé Lacombe, dans une lettre au ministre québécois André Bourbeau.

Rejoint au téléphone hier, M. Lacombe a admis d'entrée de jeu que son geste, approuvé par le ministre Bernard Valcourt, est « très inhabituel ». De façon générale, convient-il, le fonctionnaire, même s'il a rang de sous-ministre, ne doit pas intervenir publiquement pour commenter les décisions ou les déclarations de ministres. Cette responsabilité s'appelle le devoir de réserve, qui s'applique à tout employé d'administrations publiques.

Mais, croit M. Lacombe, il était dans les circonstances tout à fait justifié de prendre la défense de ses 6500 employés, même s'il prenait le risque que sa lettre fasse l'objet d'une fuite. « Comme je le dis dans la lettre, je répondais au ministre Bourbeau qui avait dit au DEVOIR que les fonctionnaires fédéraux au Québec dépensent des millions de dollars », a-t-il expliqué. C'est loin d'être le cas, ajoute-t-il.

Dans sa lettre, communiquée hier à la presse, M. Lacombe affirme que les déclarations de M. Bourbeau

« ont réussi à insécuriser un grand nombre de fonctionnaires fédéraux du gouvernement fédéral au Québec, à ternir la réputation de plusieurs d'entre eux, à discréditer plusieurs partenaires et intervenants du milieu, et pourtant tous ces gens ont en commun le seul tort de vouloir améliorer l'employabilité d'un grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes en posant des gestes concrets ».

Le gouvernement fédéral, a expliqué M. Lacombe, n'a pas le choix de dépenser des sommes au Québec pour la formation de la main-d'oeuvre en attendant que le contentieux Québec-Ottawa soit réglé. Plus le fédéral dépensera au Québec, plus la province se retrouvera un jour avec des sommes importantes. « Personnellement, je n'ai pas d'objection à ce que le Québec obtienne la compétence en cette matière », a-t-il affirmé.

Unanimité sur l'élargissement des pouvoirs du Protecteur du citoyen

QUÉBEC (PC) — Le mandat du Protecteur du citoyen devrait être considérablement élargi, recommande à l'unanimité une commission parlementaire qui étudie la question depuis deux ans.

Le protecteur devrait notamment avoir compétence pour entendre des plaintes portant sur l'ensemble des organismes gouvernementaux et des administrations scolaires, notamment les commissions scolaires, les collèges et les universités, précise le rapport déposé hier à l'Assemblée nationale par le président de la commission, Claude Dauphin, député libéral de Marquette.

Cet élargissement du mandat du Protecteur signifie « une véritable alternative de justice » pour la tranche de 80 % de la population qui n'a plus accès à la justice dont le coût est devenu trop élevé, a signalé pour sa part le vice-président de la commission, Rémy Trudel, député péquiste de Rouyn-Noranda.

M. Dauphin a déclaré qu'il fera « tous les efforts requis » pour que son propre gouvernement présente « avant les prochaines élections » une loi mettant en vigueur les recommandations de la commission. Quant au député Trudel, il a promis que les recommandations feront partie des engagements électoraux du Parti québécois.

Parmi les organismes auxquels la compétence du Protecteur du citoyen pourrait être élargie, la commission a recommandé tous les organismes dont le gouvernement nomme au moins la moitié des membres et tous ceux dont le fonds social fait partie du domaine public, sauf ceux que le gouvernement exclura expressément.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645



Roland Giroux
1913-1991

Grâce à sa vision et à ses talents de gestionnaire, il a contribué à assurer au Québec sa place dans l'économie moderne.

Président d'Hydro-Québec de 1969 à 1977, Roland Giroux demeure dans nos mémoires un grand administrateur et un homme chaleureux.

La Direction et le personnel d'Hydro-Québec offrent à tous les membres de sa famille leurs plus sincères condoléances.



La nouvelle taxe aurait coûté 10 milliards aux entreprises

OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur a rejeté hier les appels de l'opposition libérale et néo-démocrate pour modifier, voire éliminer, la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), qui aurait coûté 10 milliards \$ à l'entreprise et la perte de 200 000 emplois à travers le pays depuis son entrée en vigueur, en janvier dernier.

Au cours d'une période de questions particulièrement mouvementée, le ministre du Revenu, M. Otto Jelinek, a affirmé qu'une étude publiée hier matin par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante « comportait bien des lacunes » et que la méthodologie utilisée se révélait « absolument trompeuse ».

Son collègue ministre des Finances, M. Don Mazankowski, a ajouté que « les petites entreprises du Canada sont les moins taxées de tout le secteur industriel au monde ». Quelques minutes plus tard, il présentait une série de modifications techniques à la TPS, touchant le commerce international et les voyages.

Dans son étude d'une quarantaine de pages, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante affirme qu'à travers le pays, la TPS a fait des ravages : 200 000 licenciements, plus les coûts « excessifs » d'administration et une baisse des ventes dans les commerces au détail.

« Au Québec, elle a été absolument désastreuse pour les PME », note le rapport. La mise en application de la plus importante modification du ré-

gime fiscal canadien depuis 1917 aura coûté 2,3 milliards \$ aux entreprises de la province, 9,6 milliards \$ pour l'ensemble du pays.

« Véritable tragédie. Gâchis total. Pure folie. Catastrophe ». En conférence de presse, hier, les épithètes venaient facilement aux lèvres du président de la fédération, M. John Bulloch, qui propose au gouvernement fédéral de refaire ses études, de s'attaquer à une réforme plus sérieuse et moins coûteuse et d'instituer un « vaste plan d'indemnisation » pour l'entreprise.

Effectué sur le mode du sondage informel, le questionnaire expédié le printemps dernier à quelque 80 000 membres a suscité un taux de réponse « stupéfiant » : 25 362 dirigeants ont pris la peine de le retourner.

La grande majorité des répondants (70,6 %) ont affirmé que la TPS avait eu des répercussions négatives.

Aux Communes, l'opposition a fait ses choux gras de la tuile qui venait de s'abattre sur les ministériels. « Une mauvaise taxe, qui a été imposée au mauvais moment », disait l'opposition libérale.

Farouches adversaires de la TPS, les néo-démocrates ont fait front commun avec les libéraux. « Pourquoi est-ce que le ministre des Finances n'est pas prêt à accepter ces recommandations (de la fédération) et à reconsidérer cette proposition de TPS ? », a demandé le néo-démocrate Steven Langdon.

EN BREF...

Pas de ticket modérateur avec Bouchard

OTTAWA (PC) — Un meilleur réaménagement du système, et non un « ticket modérateur », est la seule façon de réduire les coûts dans le secteur de la santé, a déclaré hier le ministre de la Santé, M. Benoît Bouchard. « Tant que je serai ministre de la Santé, j'ai besoin de beaucoup d'arguments pour me convaincre que nous avons besoin d'imposer un ticket modérateur », a ajouté M. Bouchard, interrogé sur la publication d'un sondage montrant qu'une majorité de Canadiens est favorable à l'imposition d'un ticket modérateur.

Selon ce sondage du *Globe and Mail*, de Toronto, et du réseau CBC, 56 % des gens interrogés sont en faveur de frais d'utilisation pour les services de santé alors que 22 % préfèrent payer davantage d'impôt. Huit pour cent des gens optent à la place pour des compressions dans les services. Au Québec, 69 % des sondés endossent l'idée d'un ticket modérateur et seulement 15 % approuvent une hausse des impôts.

Le Barreau craint pour l'environnement

OTTAWA (PC) — Les représentants du Barreau canadien estiment que les propositions fédérales de réforme constitutionnelle pourraient détruire la capacité du Canada de protéger l'environnement. Avec cette sérieuse mise en garde, les experts constitutionnels de l'association, qui comparaissent hier devant un comité parlementaire des Communes sur l'environnement, se trouvent à contredire les déclarations antérieures du premier ministre Brian Mulroney et de plusieurs de ses ministres à propos de l'effet qu'aurait la réforme sur la capacité de légiférer en matière environnementale. M. H. Scott Fairley, le président du comité du Barreau sur le droit constitutionnel, n'est pas d'accord. « Le gouvernement du Canada est apparemment prêt à céder des pouvoirs dans des domaines particuliers touchant à sa capacité de s'occuper de l'environnement d'une façon globale ». Il s'est vivement étonné d'une proposition qui aurait pour effet de confier aux provinces la responsabilité du transport de produits dangereux, alors que sévit ce qu'il a traité de véritable fouillis de lois dans ce domaine. « De toute évidence une bonne partie de tout ça n'est pas au point, et il vaudrait mieux voir d'abord sinon il va y avoir des conséquences négatives en bout de ligne », a prévenu M. Fairley. Son collègue Franklin Gertler, qui préside le comité de droit environnemental du Barreau, a prédit que la proposition d'Ottawa d'enchâsser le droit à la propriété dans la Constitution pourrait affaiblir les lois anti-pollution fédérales et provinciales.

Nouveau cabinet à Victoria

VICTORIA (PC) — Sept femmes sont au nombre des 19 nouveaux ministres qui ont été assermentés en Colombie-Britannique, hier, par le lieutenant-gouverneur David Lam. « Les femmes de cette province vont pouvoir s'exprimer clairement à la table du cabinet et s'assurer que leurs problèmes seront traités en priorité », a déclaré le premier ministre Mike Harcourt, qui est un ancien maire de Vancouver. C'est le premier cabinet néo-démocrate en Colombie-Britannique depuis 1975.

Débat autour de l'euthanasie

OTTAWA (PC) — Même s'il soutient que son projet de loi privé n'a rien à voir avec l'euthanasie, le député conservateur Robert Wenman a déclenché un vigoureux débat sur la question à Ottawa. Devant un comité parlementaire, hier, le député a affirmé que la législation proposée ne légaliserait pas l'euthanasie, non plus que l'assistance médicale au suicide. « Il ne s'agit pas d'un projet de loi sur l'euthanasie active, a répété M. Wenman après avoir témoigné devant le comité qui étudie son projet de loi. Il s'agit simplement du droit de refuser un traitement, d'obtenir un soulagement à la douleur et aux souffrances ressenties par des patients agonisants. » Mais pour l'Association catholique de la santé du Canada, dont les porte-parole rencontraient également le comité hier, le projet de loi, dans sa formule actuelle, est trop vague et pourrait justement ouvrir la porte à des pratiques non voulues ou inacceptables conduisant à l'euthanasie. Tout en admettant qu'il existe des circonstances où une personne mourante a le droit de dire « C'est assez », le président de l'organisme, le prêtre Everett MacNeil, a estimé qu'avant d'être adopté, le projet de loi devrait établir une distinction entre « tuer une autre personne et une mort paisible ». Le député Wenman considère que son projet de loi n'a pour seul but que de protéger les médecins contre toute poursuite pour avoir obéi aux instructions de malades en phase terminale et cessé tout traitement, ou pour avoir administré à des patients en phase terminale des médicaments contre la douleur, même si ces médicaments « précipitent la mort ».

CARTES D'AFFAIRES



55 St. Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télex: 05 269656
Fax: (514) 865 7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SMART & BIGGAR

AVOCATS

FETHERSTONHAUGH & CIE

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

4 Place Ville Marie, suite 606,
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone: (514) 954-1500
Sans frais: 1-800-363-4347
Fac-similé: (514) 954-1396

MONTREAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

Le BAPE propose de diversifier l'exploitation des forêts

Louis-Gilles Francoeur

QUÉBEC doit mettre fin « progressivement » au monopole des industriels sur les forêts publiques québécoises pour faire place à des exploitants de plus petite taille, comme des coopératives, des municipalités ou des individus, qui seraient prêts à les exploiter de façon plus naturelle et plus durable.

Ce changement dans l'exploitation des forêts québécoises constitue la pierre angulaire des 73 recommandations émises, hier, dans le rapport de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE), chargée en janvier dernier d'évaluer la nouvelle stratégie de protection des forêts. Les cinq commissaires du BAPE ont basé leurs recommandations sur 43 réunions publiques et 203 mémoires.

La commission propose par ailleurs la « création d'un marché du bois » au Québec, ce qui améliorerait l'usage et la valeur des essences récoltées. À l'heure actuelle, selon le

BAPE, on envoie souvent aux papeteries des arbres de grande taille pendant que des scieries s'évertuent à faire des madriers avec des chichots. Si les exploitants forestiers étaient désormais des personnes ou des organismes indépendants des industriels, ils tenteraient de tirer le meilleur parti de leur récolte, ce qui augmenterait la création d'emplois en région et y créerait une valeur ajoutée dont elles ont un urgent besoin.

Le rapport de la commission présidée par le vice-président du BAPE, M. André Delisle, voit dans la stratégie gouvernementale de protection des forêts un « pas dans la bonne direction ». Mais, ajoute le rapport, le public veut en faire un « virage » décisif susceptible de faire passer la foresterie québécoise « de la simple cueillette du bois vers la sylviculture ». On suggère notamment :

■ de bannir l'usage de tous les défoliants chimiques cinq ans après l'adoption de la stratégie et de limiter le nettoyage de la végétation com-

pétitrice « aux seuls cas nécessaires » ;

■ de bannir de façon permanente l'usage des insecticides chimiques contre la tordeuse de bourgeons d'épinière et d'assujettir à une évaluation environnementale publique toute forme d'arrosages ;

■ que les normes de coupes jugées nécessaires pour régénérer plus naturellement les forêts publiques soient étendues aux forêts et boisés privés et que l'on y protège, tout comme en forêt publique, les principes de la protection des milieux écologiquement sensibles ;

■ que Québec cesse d'imposer des coupes forestières, contrairement aux priorités d'aménagement des MRC, et que ces dernières puissent décider des priorités de récolte et adopter des règlements de protection des boisés. La commission insiste pour que Québec décrète un moratoire sur la vente des lots intramunicipaux.

Le rapport du BAPE propose aussi de civiliser quelque peu les

coupes à blanc sans aller jusqu'à proposer lui-même une limite aux aires ainsi rasées. Le BAPE propose plutôt au ministre de fixer une limite adaptée à chaque région. Et le ministre devrait, ajoute-t-on, imposer des directives sur la « distribution des coupes à blanc à l'intérieur des bassins versants » afin de protéger les ressources hydriques et aquatiques, ainsi que l'aspect visuel des paysages forestiers que plusieurs ont défendus avec acharnement.

En sus des dispositions limitant l'usage des pesticides, insecticides ou défoliants, le BAPE recommande que les compagnies ne puissent planter des peuplements non adaptés aux conditions naturelles. En disant que « la conversion de peuplements composés de feuillus intolérants en peuplements résineux sont interdites », les commissaires donnent un coup de hache à certains aspects du programme de reboisement gouvernemental.

Les régions, à l'origine de propositions visant le monopole des industriels dans la coupe forestière, ont af-

firmé lors de ces audiences qu'elles « tendent vers une appropriation progressive de leurs ressources forestières. Pour la population, une telle appropriation évoque des gestes pratiques, comme la prise en charge de territoires d'intérêt particulier, la mise en valeur de la totalité des ressources (pas seulement la récolte du bois), la transformation sur place du bois récolté, l'enrichissement de la structure industrielle, la diversification des usines, la découverte de nouveaux produits et l'exploration de nouveaux marchés. Bref, les ressources doivent servir prioritairement aux régions et aux communautés qui y vivent ».

« À une foresterie basée sur les vastes coupes totales et sur les reboisements massifs, entretenus à l'aide de pesticides, écrivent les commissaires, succède progressivement une foresterie reposant sur des interventions sylvicoles ajustées aux mécanismes écologiques propres à chaque type forestier et comptant sur la régénération naturelle des forêts ».

Les huîtres contaminées cachent toujours leur secret

LES HUÎTRES provenant du Nouveau-Brunswick qui pourraient être à l'origine des empoisonnements alimentaires survenus récemment à Montréal et à Trois-Rivières vont devoir faire l'objet de plus longues analyses, puisque les chercheurs étudient maintenant la possibilité qu'il y ait eu contamination par virus.

Les experts du ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation continuent à explorer la piste d'une contamination bactérienne (une mauvaise manipulation lors de la distribution pourrait également être une des causes du problème). Dans un premier bilan présenté hier, le ministre annonçait que les délais pour obtenir les réponses aux analyses seront plus longs que prévu.

Environ 30 000 kilos d'huîtres suspectes sont conservées au ministère pour analyses et elles proviennent de quatre zones de pêche bien précises du Nouveau-Brunswick.

Pêches et Océans Canada affirme que la cueillette des huîtres dans ces secteurs est interdite jusqu'à nouvel ordre. Par ailleurs, la consommation d'huîtres peut continuer au Québec pour le moment puisque de nombreux huîtres proviennent de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres zones du Nouveau-Brunswick.

Alliance pour une meilleure qualité de vie

UNE CINQUANTAINE d'organisations montréalaises se sont associées pour améliorer la qualité de vie à Montréal, en conformité avec l'objectif prôné par l'Organisation mondiale de la santé, à savoir la santé pour tous en l'an 2000. Le regroupement a été annoncé hier matin avec des représentants de la Ville de Montréal.

Le comité promoteur de « Vivre Montréal en santé » est formé de représentants issus des groupes communautaires, des réseaux publics, des associations syndicales et du monde des affaires. Faire de Montréal une ville en santé, explique-t-on, implique que les quartiers qui la composent soient en santé.

On annonce que deux quartiers ont adhéré à la démarche, soit Mercier-Est et Saint-Michel. Ceux-ci ont entrepris des actions pour améliorer leur qualité de vie : se donner une rue écologique, augmenter la sécurité des personnes âgées, implanter un centre d'écoute en santé mentale, accroître la sécurité et la propreté dans les parcs, etc.

D'autres quartiers ont défini une stratégie locale de promotion de la santé, en l'occurrence Mercier-Ouest, Parc-Extension, Villeray et Petite-Bourgogne. Au Québec, soixante-dix municipalités ont adhéré au Réseau québécois de villes et villages en santé et élaboré une stratégie de promotion pour une meilleure santé collective.



PHOTO ARCHIVES

Hommage à Roland Giroux

L'Assemblée nationale a unanimement rendu hommage hier à un des pères de la Révolution tranquille et ex-président d'Hydro-Québec (photo), Roland Giroux, décédé lundi à l'âge de 78 ans. Le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, a dit de M. Giroux qu'il « n'aurait pas les feux de la rampe et la notoriété médiatique, mais qu'il a joué dans la société un rôle majeur et fondamental » (...). « Il a donné aux Québécois qui ont participé à la Révolution tranquille les moyens de leur action », a dit M. Parizeau. Pour le premier ministre Robert Bourassa, M. Giroux « a été l'un des plus grands serviteurs de l'État québécois. Avec cinq premiers ministres, il a travaillé avec loyauté et détermination », a dit le premier ministre. M. Giroux a présidé Hydro-Québec de 1969 à 1977. Il a conseillé tous les gouvernements québécois depuis 1960. M. Giroux avait par la suite siégé au conseil d'administration de Power Corporation avant de prendre sa retraite définitive en 1988. Il laisse dans le deuil son épouse, Yvette Blain, et trois enfants.

Ottawa durcira ses règles anti-smog

Les modifications exigées hausseront de 200 \$ le coût d'une auto

Rollande Parent
de la Presse canadienne

LE CANADA est sur le point de s'engager à réduire de 30 %, d'ici l'an 2000, les émissions de COV (composés organiques volatils) contribuant à la pollution au sol par l'ozone, communément appelé le smog. Les modifications que devront conséquemment apporter à leurs produits les fabricants d'automobiles devraient entraîner une dépense supplémentaire à l'achat de quelque 200 \$ pour les consommateurs, prévient l'Environnement Canada.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le responsable de la négociation de ce protocole, Jean-Pierre Gauthier, d'Environnement Canada, dans le cadre du Colloque sur les précipitations acides et sur la pollution par l'ozone.

La signature est prévue pour la fin du mois à Genève. M. Gauthier s'attend à ce que les États-Unis endossent l'engagement de même que la plupart des pays d'Europe.

Comme les automobiles sont responsables de 40 % des émissions de composés organiques volatils, les fabricants d'automobiles désireux de vendre leurs produits au Canada de-

vront, à compter de 1994, améliorer le système antipollution, rendre le pot catalyseur plus performant, apporter des modifications pour empêcher l'évaporation d'essence qui se fait sous l'action de la chaleur même quand le véhicule ne roule pas.

Les nouvelles normes dictées à l'industrie automobile s'appliqueront dès 1994 à 40 % des véhicules neufs, à 80 % en 1995 et à 100 % en 1996.

En outre, des modifications seront exigées dans la composition des solvants et des peintures, autant ceux d'usage domestique qu'industriel, et des produits d'imprimerie afin qu'ils libèrent moins de gaz oxydants responsables de la formation de l'ozone au sol. Les nouvelles usines de ces secteurs devront également répondre à des normes plus sévères.

Les solvants et les peintures participant pour 40 % dans l'émission des COV.

Les derniers 20 % des émissions de COV proviennent de l'industrie pétrochimique qui se verra fixer de nouvelles obligations.

Une fois le protocole signé, chaque pays disposera de deux ans pour ratifier le protocole de réduction d'émissions de COV qui entrera en vi-

gueur dès que 17 pays auront emboîté le pas.

Par ailleurs, le conférencier Bruno Maltais, du ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a expliqué que même si le niveau d'ozone dépassait rarement au Québec la norme canadienne, les dommages causés à la végétation et aux cultures étaient bien visibles et entraînaient des pertes de rendement.

L'effet de l'ozone, de dire M. Maltais, est responsable de 95 % de tous les dommages causés à l'agriculture par la pollution atmosphérique.

De son côté, le ministère québécois de l'Environnement se promet de mener des recherches pour mieux cerner l'impact de l'ozone au sol sur la santé et les végétaux afin de cibler les interventions visant à la réduction des émissions gazeuses à l'origine du smog.

Le sous-ministre adjoint André Marsan, croit qu'il y a lieu d'intéresser l'Ontario et les États-Unis à définir une stratégie commune d'action pour améliorer la qualité de l'air ambiant en définissant les secteurs où les plus grands gains environnementaux pourraient être réalisés.

Le congédiement d'un organisateur syndical relance le conflit entre la compagnie Reynolds et la CSN

LE PRÉSIDENT de la CSN a dénoncé hier la compagnie Reynolds, de Sainte-Thérèse, pour le congédiement récent d'un organisateur syndical en dépit d'une entente pour le retour au travail des employés après un lock-out de 16 mois. M. Gerald Larose demande l'intervention immédiate du ministre du Travail, M. Don Cherry, dans ce conflit.

La CSN a ouvert des négociations syndicales avec cette usine de transformation de l'aluminium en mars 1990. Le 20 juin de la même année, Reynolds a décrété un lock-out de l'usine. Au mois d'août 1990, la compagnie annonçait le congédiement du président du syndicat, M. Jacques de la Sablonnière. Puis, tout dernièrement, le 28 octobre, la direction de l'usine a rendu le règlement de la convention collective conditionnel à l'acceptation d'un protocole de retour au travail qui exclut la réintégration de deux personnes, en l'occurrence, du président du syndicat et d'un militant, M. Normand Charbonneau, congédié entre le 22 et le 28 octobre, après que le syndicat eut donné son aval à une entente de prin-

cipe sur la convention collective.

Le comportement de Reynolds Sainte-Thérèse est injustifiable et inacceptable, affirme M. Benoit Capistran, le président de la Fédération de la Métallurgie de la CSN. « Maintenant qu'une entente de principe sur la convention collective est intervenue, Reynolds n'a plus de raison de retarder le retour au travail de ses 134 employés, ni la reprise des opérations de l'usine », affirme M. Capistran.

Le président de la CSN en appelle quant à lui à M. Gerald Tremblay. « Au moment où le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, n'en a que pour l'urgence de rendre plus compétitives les entreprises et qu'il se fait le ténor d'un nouveau contrat de travail, l'attitude de Reynolds Sainte-Thérèse a de quoi le foudroyer s'il souhaite vraiment un changement dans la culture au sein des entreprises ».

M. Larose rappelle que la compagnie Reynolds, de Cap-de-la-Madeleine, a accepté la proposition du syndicat de mettre en place un mécanisme de médiation préventive.

Le débat entre Bourassa et Parizeau: il reste à partager les temps de parole

Robert Lefebvre
de la Presse canadienne

QUÉBEC — À deux jours du fameux débat entre Robert Bourassa et Jacques Parizeau sur le dossier constitutionnel, il restait à s'entendre hier soir sur le partage du temps de parole.

Ce débat, qui aura lieu vendredi matin à l'Assemblée nationale devant les caméras de la télévision d'État, doit se dérouler suivant les règles établies pour les séances d'interpellation au cours desquelles l'opposition peut interpellier un ministre pendant deux heures sur un sujet donné.

Alors que l'opposition péquiste souhaite un face-à-face entre MM. Parizeau et Bourassa, sans la présence et les interventions d'autres députés, les négociateurs libéraux s'en tenaient quant à eux, hier après-midi encore, à la procédure habituelle des séances d'interpellation, a

fait savoir un porte-parole du bureau du premier ministre.

Suivant cette procédure, les députés accompagnant le ministre (dans ce cas-ci le premier ministre) peuvent prendre la parole pendant cinq minutes chacun en alternance avec le ministre et le porte-parole de l'opposition.

Cette façon de procéder donne au gouvernement l'avantage quant au nombre d'interventions dans la proportion de deux tiers contre un tiers.

Du côté de l'opposition, on demande que le premier ministre se présente seul au Salon bleu de l'Assemblée nationale. On assure que M. Parizeau sera fin seul pour participer à ce débat d'une durée de deux heures.

Des deux côtés, on entretenait de bons espoirs, hier après-midi, qu'une entente intervienne dans les prochaines heures entre les leaders parlementaires des deux formations politiques.

Ce sera la première fois que les deux chefs politiques s'affrontent devant les caméras de télévision.

En 1980, au cours de la campagne référendaire, les deux hommes s'étaient affrontés au Collège de l'Assomption, dans la circonscription de M. Parizeau. M. Bourassa y participait alors comme économiste et M. Parizeau était ministre des Finances dans le cabinet de René Lévesque.

ROLEX

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
AGENT OFFICIEL ROLEX

SUPER LIQUIDATION DES MODÈLES 1991

PRIX DU MANUFACTURIER

11\$

Seulement chez **CORÉE Longueuil**

Plus de 100 voitures à liquider

Excel Sonata

Personne ne peut nous égaler

HYUNDAI CORÉE LONGUEUIL
1680 Marie-Victorin, Longueuil
670-2080 ou 524-3137

HYUNDAI UN ACHAT INTELLIGENT

ENFIN RESPONSABLE!

Colloque sur le développement régional

organisé par le Parti Québécois
samedi 9 et dimanche 10 novembre à Rivière-du-Loup

Le colloque s'adresse à tous ceux et celles qui s'intéressent au développement de leur région et qui désirent s'informer, participer à la discussion ou mettre à contribution leur expertise et leur réflexion.

Panelistes: Jean-Louis Chamuel, Pierre-Paul Proulx, Michel Belley, Paul Arthur Fortin, Robert Robert, Jacques Léonard, Serge Racine, Robert Dean, Adam Lapointe, Pierre Lallumière, Bruno Montour, Pierre Ménard, Gilles Mousseau, Pauline Marois, Guy Massicotte, Maurice Giroux, Danielle Lafontaine, Michel Fernet, Paulette Griffin, Norbert Rodrigue, Paul-André Quintin, Bernard Baucher, Louis-Albert Duguay, Hyacinthe Auger, Fernand Miron, Nancy Neamtan, Guy Leclerc, Léa Cousineau, Roger Nicolet, etc.

Pour information: (514) 270-5400 1-800-363-9531

Parti Québécois

colloque

LE RAYONNEMENT CULTUREL DU QUÉBEC DANS LE MONDE

Date: Le mardi 12 novembre 1991 de 19h30 à 22h30
Lieu: Musée de la civilisation, 85 rue Dalhousie, à Québec

Avec la participation de: Roland ARPIN, Antoine DEL BUSO, Claire McNICOLL, Florian SAUVAGEAU

Coût: 25 \$ / personne (ajouter 15 \$ pour assister au buffet de 18h)

RENSEIGNEMENTS OU INSCRIPTION

QUÉBEC DANS LE MONDE / C.P. 8503 / Sainte-Foy (Québec) / G1V 4N5 - Tél.: (418) 877-2728

ASSOCIATION QUÉBEC DANS LE MONDE

MUSÉE DE LA CIVILISATION

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Le comité

ment », prescrit son porte-parole Lorne Nystrom.

À Ottawa, en réponse aux plaintes du chef libéral Jean Chrétien, le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark a indiqué qu'il rencontrerait, dès leur retour dans la capitale fédérale, les responsables du comité pour faire le point sur la série de ratés qui s'accumulent sur son passage.

De son côté, le coprésident du comité fédéral, le sénateur Claude Castonguay, a reconnu que des changements majeurs s'imposaient pour rescaper l'opération fédérale qu'il pilote. Dès le retour vendredi matin, le comité au grand complet se réunira de toute urgence. « Il est évident que nous avons de graves carences de communications », a-t-il avoué au cours d'une conférence de presse impromptue livrée à l'entrée de la salle où aurait dû se tenir le comité.

À tout événement, avant d'aboutir à ce grand débordement, le comité sur le renouvellement du Canada avait vécu une autre journée de petite misère sur les routes du Manitoba hier.

Ainsi, dès sa première étape, à la Légion du village de Steinbach, le groupe n'avait trouvé qu'une quinzaine de personnes, essentiellement des retraités, pour son rendez-vous constitutionnel. À part sur le sujet de la société distincte qui génère toujours des commentaires fournis, la plupart n'avait aucun commentaire à formuler sur les propositions que véhicule le comité.

Ailleurs en province, d'autres groupes de députés et sénateurs ont vécu des expériences similaires, se déplaçant parfois sur des distances de centaines de kilomètres pour rencontrer quelques poignées de gens, souvent des partisans conservateurs tirés de chez eux à la dernière minute par des employés des députés de l'endroit.

Hier matin, tout indiquait déjà que la patience du sénateur Castonguay était à bout. À un intervenant qui demandait d'un ton agressif pourquoi « il faudrait retenir le Québec alors qu'il n'est parti nulle part ? », le coprésident avait ainsi rétorqué : « Je ne crois pas que la question est dans l'esprit de ce qui s'est dit jusqu'à présent et je n'ai pas l'intention d'y répondre. »

Et, après avoir vécu la veille une séance de deux heures au cours de laquelle trois douzaines de Manitobains étaient venus se vider le cœur sur tous les sujets imaginables, il annonçait sa décision de mettre fin aux périodes réservées à de tels témoignages spontanés. « Ils se plaignent que le chômage est élevé. Ils disent que l'inflation est trop forte. Ils nous parlent de tout excepté de la Constitution, note à ce sujet le sénateur sur le ton de l'exaspération. Ils nous fournissent une distraction mais n'apporte pas grand-chose aux travaux de notre comité. »

« Dans ce pays, les gens aiment se plaindre. Ils se plaignent d'à peu près n'importe quoi », commentait-il également au sujet de la tendance qu'ont les séances publiques du comité à tourner en session de défoulement collectif.

Le diagnostic libéral, s'il se rapproche de celui du sénateur Castonguay, puisqu'on trouve également que le groupe verse dans un excès de

populisme, comporte également une large mesure de blâme pour les représentants du gouvernement qui dirigent le comité.

Le député libéral André Ouellet fait ainsi valoir l'absence d'expérience parlementaire du sénateur Castonguay et les manières autoritaires de sa collègue Dobbie. « Mme Dobbie a pris des initiatives inhabituelles pour un comité parlementaire. Au gouvernement de décider s'il la maintient en poste », accusait-il hier après-midi. Ni l'un ni l'autre des porte-parole de l'opposition ne s'avançaient à dire que l'opération était récupérable.

◆ Rémillard

torpillée irrémédiablement.

Le ministre soutient que ce qu'il a dit est conforme à ce que le premier ministre Robert Bourassa a déjà déclaré au sujet du chapitre des propositions fédérales sur l'union économique. Il rappelle que ce chapitre est un pan important des offres fédérales. Ses déclarations d'hier sont également compatibles avec ce qu'il a maintes fois répété depuis des mois, c'est-à-dire que le document du 24 septembre n'est qu'une première étape et que les « vraies offres » viendront au printemps prochain.

Car M. Rémillard veut bien poursuivre le dialogue « sur les principes » qu'il trouve « intéressants ». Il donne en exemple le « principe » de la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux inscrit dans les propositions d'Ottawa. Le Québec est d'accord avec ça, dit-il. Moins d'accord avec la façon dont c'est écrit dans le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*.

Quoi qu'il en soit, la fermeté du propos du ministre contrastait hier avec les appréciations sibyllines du genre « c'est une bonne base de discussion », lancées à tout venant depuis quelques semaines, autant par M. Bourassa que ses ministres, notamment M. Claude Ryan vendredi soir.

Le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, s'est réjoui pour sa part d'entendre « quelqu'un au gouvernement qui soit enfin clair ». « On le sait déjà depuis quelques semaines que c'est inacceptable, a-t-il déclaré à la presse. Mais personne au gouvernement ne voulait dire : le roi est nu. M. Rémillard l'a dit et je crois que ça n'a jamais été clair comme ça. »

Ces esclandres ont laissé dans l'ombre hier les déclarations du premier ministre Bourassa, en Chambre, au sujet de la proposition ontarienne d'inclure dans la Constitution une charte des droits sociaux. De même que le témoignage de l'ex-ministre péquiste Claude Morin devant les membres de la commission parlementaire chargée d'étudier les offres fédérales.

Tout en réitérant des réticences face au projet ontarien, le premier ministre n'en a pas moins déclaré à l'Assemblée nationale que « si nous acceptons une union économique intégrée jusqu'au point d'avoir une union monétaire, nous devons logiquement ne pas avoir trop de disparités dans les objectifs sociaux. (...) Une intégration économique qui va aussi loin qu'une intégration monétaire force — l'exemple de l'Europe est particulièrement éloquent à cet égard là —, ceux qui s'associent aussi étroitement et économiquement d'avoir des objectifs sociaux communs ».

M. Claude Morin avait pour sa part longuement entretenu la commission parlementaire de ses vœux sur le document fédéral affirmant que « le statu quo serait meilleur que ça ».

L'ancien sous-ministre de cinq

premiers ministres depuis Jean Lesage à René Lévesque (y compris M. Bourassa pour une brève période en 1970-71), M. Morin a soutenu que les propositions fédérales entraînaient une perte de pouvoir du Québec dans la fédération canadienne. La faute en est, entre autres, à la réforme proposée du Sénat et des propositions sur l'union économique.

M. Morin s'est en outre demandé si la proposition 14 sur la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux ne pourrait pas servir de point d'appui pour « briser la loi 101 », alors présentée comme un obstacle à la libre circulation dans l'union économique du Canada.

Selon l'ancien ministre, non seulement Ottawa propose « pire que Meech », comme d'autres l'ont dit, mais offre au Québec le marché le plus inacceptable de l'histoire, quelque chose de pire que le coup de force de 1981, dit-il. En échange de « la plaque murale, l'icône, le symbole de la société distincte », on offre en échange au Québec les contraintes du fédéralisme canadien tel que compris par le reste du pays, une perte de son pouvoir économique (Ottawa ramasse le paquet) et une réduction de son pouvoir au sein des institutions canadiennes avec la réforme du Sénat.

La réforme du Sénat va totalement changer la dynamique au Canada, dit-il, et ce, de deux façons. D'une part en réduisant le poids du Québec à la Chambre haute (puisque le but de la réforme est de donner plus de place aux petites provinces). D'autre part en augmentant le poids et la légitimité des institutions fédérales par rapport aux gouvernements provinciaux.

L'économiste Rodrigue Tremblay avait tenu un discours similaire la semaine dernière au sujet du Sénat se fondant sur l'expérience américaine. Depuis qu'en 1913 les sénateurs sont élus aux États-Unis, le poids du Sénat n'a cessé de croître, au point de devenir l'instance politique la plus importante au pays de l'oncle Sam après la présidence. Tandis que l'influence et la légitimité des gouvernements des États n'ont cessé de diminuer.

◆ Tout espoir

la Serbie et le Monténégro proposaient pour leur part la création d'une entité de « républiques et de nations égales qui souhaitent rester au sein d'une Yougoslavie considérée comme leur État commun ». Cet amendement a été rejeté par l'ensemble des participants, qui ont estimé que la notion de « nation » est taillée sur mesure pour les Serbes de Croatie.

Lord Carrington a lancé hier un ultimatum aux présidents des républiques ainsi qu'à la présidence fédérale yougoslave : si les accords de cessez-le-feu passés le 18 octobre dernier à La Haye ne sont pas respectés vendredi matin, le diplomate britannique proposera aux ministres des Douze, en marge du Sommet de l'OTAN à Rome, d'ajourner la Conférence.

De même, il appartiendra aux ministres des Douze de décider de l'application des sanctions définies par eux lundi à Bruxelles, à la lumière de l'exposé de l'attitude de la Serbie et du Monténégro, a indiqué Lord Carrington.

Ces sanctions économiques sont surtout symboliques, dit-on par ailleurs à la Commission européenne.

La suspension de la coopération financière de la CEE — 800 millions d'écus (960 millions \$) de prêts prévus — est par exemple déjà en vigueur depuis le début de la crise yougoslave, en août dernier.

L'embargo pétrolier, qui représenterait l'une des mesures les plus radicales, pourra en outre aisément être contourné s'il n'est pas décrété par les Nations unies. La Chine, qui est membre permanent du Conseil de sécurité, a en effet déjà fait savoir qu'elle y était opposée.

La suspension des concessions commerciales offertes par la CEE serait plus durement ressentie par les républiques yougoslaves, mais son impact serait limité en raison de la réduction des exportations et des importations dans un pays en guerre.

Les droits de douanes appliqués par la CEE, qui sont actuellement nuls pour la plupart des produits importés de Yougoslavie, passeraient à 10 % *ad valorem* en moyenne.

Le commerce entre la Yougoslavie et la CEE, qui s'est élevé à six milliards de dollars dans chaque sens entre janvier et août 1991, s'est depuis réduit de 20 à 30 %, ont estimé des fonctionnaires de la Commission.

La France a par ailleurs estimé que le gel des avoirs yougoslaves dans la CEE se heurterait à d'importantes difficultés d'ordre juridique, rendant peu probable l'instauration d'une telle mesure.

« Les sanctions constitueront surtout un signal politique pour les belligérants », a affirmé un représentant de la Commission.

◆ L'Ordre

« Aucun ingénieur ne garantira jamais la sécurité absolue du Stade, a fait valoir par ailleurs M. Brunet. Personne ne garantira non plus que le pont Champlain ne s'écroulera jamais. De telles garanties n'existent pas. Il y a un risque dans tout ; la question est de savoir si le risque est acceptable. »

« Pas plus que les avocats ne garantissent un jugement, pas plus que les médecins ne garantissent la vie, les ingénieurs ne garantissent pas un produit fini. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont aucune responsabilité. Ils doivent garantir une compétence dans les gestes qu'ils posent et prendre toutes les mesures nécessaires pour que le produit final soit le plus sécuritaire. »

Aussi surprenantes soient-elles, les conclusions à première vue divergentes des firmes d'ingénierie qui se sont penchées jusqu'à maintenant sur la sécurité du Stade et qui, théoriquement du moins, jouissent des mêmes compétences, s'expliquent

« par certaines hypothèses de départ différentes, par les connaissances particulières des différents spécialistes et par la partie d'inconnu et d'impondérable dans le dossier », de dire M. Brunet.

« Dans des ouvrages innovateurs comme le Stade olympique, il arrive un point où l'on pousse à l'extrême, où l'on va même au-delà des modèles mathématiques connus, a-t-il expliqué. Il ne faut donc pas se surprendre des contradictions apparentes qui disparaissent souvent lorsqu'on analyse en profondeur les études. »

Selon des informations obtenues de sources sûres, le ministre responsable de la RIO, M. André Vallerand, disposait hier soir des cinq rapports demandés sur chacune des conclusions de la firme Socodec (1991) qui concluait à la sécurité de la toile olympique.

En fin de journée, un dernier rapport était attendu au cabinet : celui du groupe dirigé par l'ingénieur Vladimir Gocovski, prêté par la Société d'énergie de la Baie James, sur la structure du Stade.

Le président de la RIO, M. Pierre Bibeau, a déjà déclaré qu'il souhaitait une décision ministérielle sur la réouverture du Stade avant vendredi pour permettre la tenue des activités prévues.

Le ministre écarte *a priori* tout calendrier décisionnel précis.

◆ Le corps

Mirror, The People et Sunday Mail ainsi que les magazines sportifs *The Sporting Life et The Sporting Life Weekender*. MGN a également une participation de 25,8 % dans l'imprimerie Quebecor et de 26,4 % dans le groupe de produits forestiers Donohue.

Maxwell détenait également l'hebdomadaire *The European*, le *New York Daily News*, deux quotidiens berlinois (*Berliner Zeitung et Berliner Kurier*), sept hebdomadaires allemands et une participation dans le quotidien britannique *The Independent*. Il contrôlait le quotidien *Maariv*, en Israël, le *Magyar Hirlap* et le *Esti Hirlap*, en Hongrie, ainsi que des quotidiens et hebdomadaires au Kenya.

Près de 70 % des actifs de Maxwell Communication Corporation sont situés aux États-Unis. L'entreprise rassemble notamment les maisons d'édition Macmillan Publishing, Collier (encyclopédies), le guide aérien Official Airlines Guides, en plus de détenir une participation de 56 % dans le groupe d'édition des langues Berlitz.

Selon plusieurs sources, M. Maxwell éprouvait de sérieuses difficultés financières depuis quelques mois. MCC, sa principale société, devait 2,3 milliards \$ aux banques et des actifs importants de sociétés privées de la famille Maxwell furent vendus pour trouver une partie de l'argent nécessaire.

Confiant de s'en tirer, M. Maxwell avait affirmé, lors de la dernière assemblée d'actionnaires de Maxwell Communications, qu'il rembourserait les sommes dues d'ici la fin mars 1992, soit six mois avant l'échéance. Barclays, Lloyds, National Westminster, le Crédit Lyonnais et la Long Term Credit Bank of Japan font partie du groupe de créanciers.

Le décès de M. Maxwell a créé tout un émoi à Londres, où le premier ministre britannique John Major, ainsi que plusieurs autres personnalités du monde politique lui ont rendu hommage. Dans un communiqué, M. Major souligne que Robert Maxwell « ne voudrait sans doute pas qu'on pleure sa mort, mais que l'on admire sa vie extraordinaire ».

« Bob Maxwell était un personnage unique, qui a suscité la controverse, la jalousie et la loyauté tout au long de sa vie agitée, a pour sa part déclaré son ami et chef du Parti travailliste anglais, Neil Kinnock. Il était un défenseur de la cause populaire et possédait un incontestable courage. »

Pendant que le député conservateur Anthony Beaumont-Dark parlait de lui comme « le Citizen Kane de son temps », le secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, admettait que l'homme était « vraiment plus grand que nature ».

Élevé dans une modeste famille de paysans juifs, Jan Ludwick Hoch (son vrai nom) est né le 10 juin 1923 dans un petit village de Ruthénie, une région rattachée à la Tchécoslovaquie avant d'être annexée à l'Ukraine après la Deuxième Guerre mondiale. Il est le seul garçon d'une famille juive de sept enfants. Alors que sa famille, persécutée par les nazis, est presque entièrement déportée en Allemagne, il rejoint la résistance à l'âge de 16 ans.

Arrêté et condamné à mort à Budapest, il s'évade et rejoint l'armée britannique avec laquelle il participe au débarquement en Normandie, ce qui lui vaudra d'être promu lieutenant pour sa bravoure sur les champs de bataille, et de recevoir, en 1945, la Military Cross, la plus haute des décorations militaires de la Grande-Bretagne.

Il est ensuite affecté au quartier général des troupes britanniques à Berlin, où il adopte définitivement le nom de Robert Maxwell que lui avait donné l'armée britannique.

Maxwell, qui parlait neuf langues, a commencé sa fulgurante carrière dans l'édition en Allemagne, en fournissant aux Anglais et aux Américains le papier alors introuvable.

En 1954, il acheta une maison d'édition britannique en pleine débâcle, Pergamon Press, qui sera dix ans plus tard le numéro un de l'édition scientifique mondiale.

Travailliste convaincu, il a été député du Labour de 1964 à 1970. Il a bâti son empire de presse en 1984 lorsqu'il acheta le Mirror Group dont les trois principaux journaux (*Daily Mirror, Sunday Mirror et Daily Record en Ecosse*) tirent à 10 millions d'exemplaires.

Marié à une Française originaire de Lyon, Elizabeth Betty, M. Maxwell était le père de trois fils et quatre filles. Il a perdu un autre fils dans un accident de voiture.

Des Québécois pleurent le géant Robert Maxwell

Sylvain Blanchard

FIGURE FORT CONNUE au Québec, Robert Maxwell avait réussi au fil des ans à se lier d'amitié avec plusieurs financiers et hommes politiques d'ici, notamment Pierre Pélaudeau, Paul Desmarais, le ministre John Ciaccia et les premiers ministres Robert Bourassa et Brian Mulroney. Il entretenait également des contacts avec Laurent Beaudoin, président de Bombardier, André Bérard, président de la Banque Nationale, et Jean Campeau, ex-président de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, sans compter les frères Reichmann, à Toronto, et une pléiade d'autres personnalités importantes du pays.

Son collègue André Bisson, président de Maxwell Communications Canada, a indiqué hier que le Québec venait de perdre un grand ami.

« Il connaissait très bien le Québec et la situation particulière des francophones en Amérique. Il avait d'ailleurs prononcé un discours mémorable à Québec, où il avait notamment été question de la loi 178. Sa grande culture, sa force peu commune et son énergie extraordinaire ont fait de lui un homme plus grand que nature. C'est un moment très triste. »

Malgré les ennuis financiers de l'empire Maxwell, M. Bisson ne se fait aucune inquiétude face à l'avenir, convaincu que les deux fils du disparu, Kevin et Ian, « deux gars solides et bien formés », sauront mener le tout avec brio.

« Comme tous les grands groupes de presse, fait-il remarquer, Maxwell a été frappé durement par la récession. Mais ces difficultés ne sont que temporaires. Car en procédant à la vente d'actifs de plus de 500 millions \$ au cours des derniers mois, M. Maxwell avait, à toutes fins prati-

ques, réussi à amasser les sommes nécessaires pour rembourser les 750 millions \$ dus à ses créanciers en octobre 92. »

Pour Pierre Pélaudeau, son associé dans Donohue, Maxwell est mort comme il a vécu : à la vitesse de l'éclair.

« Il est mort d'un coup, bang ! Rien n'a traîné. Il n'est pas mort des suites d'une longue maladie, non, mais comme un chène qui, avec fracas, s'effondre. »

« Toute sa vie Robert Maxwell a mené ses affaires à un train d'enfer, a ajouté-t-il. Avec lui, il n'y avait pas de ménage. Il savait où il s'en allait et il fonçait tête première. Ses fils, qui prennent sa succession, n'ont pas son panache, mais ils ont certainement l'étoffe pour diriger efficacement l'entreprise. Ce sont deux petits gars solides et, en ce qui me concerne, leur arrivée au sommet ne changera rien aux investissements de la compagnie chez-nous. »

Le premier contact entre les deux hommes a eu lieu à la fin de 1986, alors que Pélaudeau cherchait un partenaire pour acquérir la papeterie Donohue, privatisée par le gouvernement du Québec.

« Par personne interposée, je raconte-t-il, j'ai fait savoir que je cherchais un gros client pour le papier. Informé du projet, Maxwell s'est précipité au Canada. On s'est assis au Ritz Carlton et cela s'est réglé en 24 heures. »

Ce premier partenariat devait par la suite conduire à d'autres projets communs.

Ce fut d'abord le *Montreal Daily News*, le quotidien anglophone lancé en mars 1988 dans lequel Maxwell détenait 25 % des intérêts. Puis, quelques mois après sa fermeture en décembre 89, l'opération conjointe menant à la vente des imprimeries américaines, Maxwell Graphics, à Québec.

Pagé nie l'échec du plan d'aide alimentaire à l'école

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de l'Éducation, M. Michel Pagé, nie que le plan d'aide alimentaire aux enfants défavorisés dans les écoles de Montréal soit un échec et refuse de le remettre en cause « pour des problèmes circonstanciels comme ceux qu'on a vécus et qui seront corrigés ».

M. Pagé affirme qu'à compter du 11 novembre, la Commission des écoles catholiques de Montréal va prendre la relève des organismes communautaires dans les quartiers où ils se sont désistés, via son propre service de cafétérias, ce qui permettra de régler une bonne partie des problèmes soulevés, a-t-il dit.

« À la lumière du rapport que j'ai eu dans le milieu la semaine dernière, ça va bien dans la très grande majorité des quartiers, a-t-il déclaré à l'Assemblée nationale. Il reste à compléter la démarche là où certains organismes communautaires se sont désistés. Nos enseignants nous disent qu'ils constatent déjà une concentration beaucoup plus grande de la part des élèves mieux nourris. »

LE DEVOIR rapportait la semaine dernière que le plan Pagé connaissait de sérieux ratés. Conçu en vitesse durant l'été, le programme n'a pas tenu compte des ressources humaines et des équipements disponibles dans les organismes communautaires chargés de distribuer la nourriture aux enfants. Un commis-

saire de la CECM soutenait qu'à peine la moitié des écoles censées être incluses dans le plan participent au programme. À l'école secondaire, des élèves revendent sur une sorte de marché noir les coupons d'une valeur de 2 \$ qu'on leur distribue pour qu'ils obtiennent un repas gratuit à la cafétéria.

M. Pagé tient comme une preuve éloquentes de la réussite de son programme le fait qu'il donne lieu à ce marché noir : « Si ceux qui ont des coupons les vendent, c'est parce que le système marche », dit-il.

En juin dernier, le ministre avait annoncé que son ministère consacrerait quelque 10 millions \$ pour financer un nouveau programme de distribution de nourriture dans les écoles des quartiers défavorisés de Montréal (quelque 20 000 élèves). M. Pagé voulait ainsi favoriser une meilleure réussite scolaire des élèves pauvres qui n'ont pas les moyens de manger à leur faim et dont l'attention à l'école en est réduite au point de mener à l'échec.

Ce programme comprend également l'instauration de maternelles à temps plein pour les enfants de cinq ans et des services d'aide pour les devoirs. Ces mesures, a constaté LE DEVOIR, ont provoqué la fermeture d'au moins quatre services de garde en milieu scolaire depuis le début de l'année scolaire et menacent l'emploi de quelque 400 employés des services de garde et de surveillance des diners de la CECM. Le ministre n'a pas commenté cet aspect de la question hier.

Joe Clark défend l'union économique

LE VOLET économique des récentes propositions constitutionnelles fédérales a été vivement critiqué au Québec et « je tiens compte de ces critiques », a déclaré hier devant la Chambre de commerce de Sainte-Adèle le ministre chargé des Affaires constitutionnelles, Joe Clark. Mais là-dessus, il s'est employé à le défendre sans y mettre un seul bémol par rapport à la version publiée il y a six semaines.

Pour M. Clark, l'accueil que les Québécois ont réservé à l'offre fédérale permet de classer la population de la province en deux catégories. « Il y en a au Québec qui n'ont pas saisi le sens de notre proposition et il nous faut mieux l'expliquer, a-t-il dit. Mais il y en a d'autres qui n'ont pas cherché à la comprendre. »

Sur la proposition fédérale de suppression des barrières au commerce interprovincial, M. Clark a affirmé que la Caisse de dépôt s'en trouverait « protégée et non pas menacée », pas plus que les caisses populaires ou le Fonds de solidarité de la FTQ.

Et sur la proposition d'une centralisation à Ottawa de la gestion de « l'union économique » canadienne, le ministre a soutenu qu'il ne s'agit que d'amener le fédéral et les provinces à décider ensemble pour mieux assurer notre prospérité. Pour lui, « ce n'est pas se saisir du pouvoir que d'agir ainsi, c'est partager le pouvoir ».

Quant à l'étude du Conseil économique du Canada sur les coûts et

bénéfices des choix constitutionnels, rendue publique la semaine dernière et qui dédramatisait considérablement les impacts d'une éventuelle séparation du Québec, Joe Clark n'a pas mâché ses mots pour la discréditer.

« Les auteurs du rapport se sont concentrés sur ce qu'ils pouvaient estimer et ils ont mis tout le reste de côté », a-t-il reproché à cette institution pourtant subventionnée par le gouvernement fédéral. « Comme hommes ou femmes d'affaires, a-t-il demandé à son auditoire, confiez-vous votre entreprise à des administrateurs dont les perspectives sont aussi étroites ? »

Et il a averti que l'hypothèse faite par le Conseil économique d'une séparation à l'amiable entre le Québec et le reste du Canada est « pour le moins téméraire ».

Sur la question de l'union économique canadienne, il a même carrément servi une mise en garde : « Gare aux illusions ! La prospérité du Québec n'est pas assurée », a-t-il dit, ajoutant tout de même que « la prospérité du Canada ne l'est pas non plus ».

Le Conseil économique peut bien dire ce qu'il veut sur les « gains dynamiques » que le pays pourrait retirer d'une de la souveraineté-association, mais Joe Clark continue à soutenir que « tous les Canadiens, sans exception, auraient à souffrir du fractionnement du pays ».

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

AVOCAT

• 3 à 5 années d'expérience • intéressé au litige commercial. Très bonne possibilité de carrière pour personne intelligente et ambitieuse.

Toutes réponses seront traitées confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae au :

DOSSIER 1507
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H1Y 3S6



Société Radio-Canada
Canadian Broadcasting Corporation

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) DES PROGRAMMES INFORMATION, RADIO FRANÇAISE

La Société Radio-Canada est à la recherche d'une Directeur(trice) général(e) des programmes, Information Radio pour diriger l'ensemble des activités du service des programmes d'information de la Radio française.

Relevant du Vice-président de la Radio française, le (la) Directeur(trice) général(e) des programmes assumera la responsabilité des programmes et de la production aux plans national, régional et local sur les ondes MA et MF et assurera une gestion efficace des ressources humaines, matérielles, et financières mises à sa disposition.

Bilingues, possédant une formation universitaire dans une discipline appropriée, les candidat(e)s présentent un bilan de réalisations significatives dans le milieu journalistique et ont acquis une bonne expérience de la gestion de groupes.

La personne recherchée est reconnue pour son leadership, son dynamisme, son objectivité et son jugement sûr.

Vous êtes prié(e) de soumettre votre curriculum vitae avant le vendredi 8 novembre 1991, sous pli confidentiel, à l'attention de Monsieur Daniel Lacoste, à l'adresse suivante :

Spencer Stuart

1981, avenue McGill College
Bureau 1430
Montréal (Québec)
H3A 2Y1

Télécopieur: (514) 288-4626

La Société Radio-Canada se conforme à la Loi sur l'équité en matière d'emploi



Claude Béland lance un appel à l'action à l'ouverture du colloque du Forum pour l'emploi

Claude Turcotte

« NOUS SOMMES mûrs maintenant pour passer à l'action et contribuer à mettre le Québec à l'ouvrage », a déclaré, hier soir à l'ouverture du colloque du Forum pour l'emploi, M. Claude Béland, président du comité de parrainage formé des représentants d'une trentaine d'organisations patronales, syndicales, municipales, universitaires, etc.

Il y a en fait environ 700 participants à cette réunion qui a lieu au Palais des congrès de Montréal et au cours de laquelle on devrait voir l'aboutissement de travaux et de discussions amorcées il y a trois ans. Ce colloque a pour thème « Le Québec à l'ouvrage » et il semble bien que le temps soit effectivement venu de passer à l'action. Les participants ont appris à mieux se connaître et des consensus existent déjà sur plusieurs questions. Selon M. Béland, il s'agit « d'une concertation prometteuse puisqu'elle est animée d'une volonté de passer à l'action et de réaliser des choses concrètes ».

On peut donc s'attendre à la fin de la réunion cet après-midi à une liste de projets spécifiques à mettre en marche ou à poursuivre, au terme de travaux en ateliers. Cette approche en vue de dégager des projets spécifiques et concrets a donné d'heureux résultats récemment dans le cadre d'un autre exercice de concertation, celui-là organisé par le Conseil du patronat du Québec.

Quoi qu'il en soit, il est évident que la création d'emplois est un impératif tout à fait prioritaire. Toutefois, la crise économique actuelle ne fait qu'amplifier une situation socio-économique permanente peu enviable pour l'ensemble du Canada et le Québec en particulier. Parmi les 24 pays membres de l'OCDE, le Canada se classe au 20ème rang au chapitre du taux de chômage moyen au cours des 30 dernières années et si le Québec s'ajoutait à cette liste, il serait au 24ème rang sur 25.

Et pourtant, au moment même où 350 000 Québécois sont en chômage, sans compter les assistés sociaux et les autres travailleurs qui ne cherchent plus d'emploi, il y a 80 000 postes vacants à combler, ce qui illustre à tout le moins une lacune dans la formation professionnelle. Le Forum pour l'emploi pense qu'un virage stratégique s'impose et qu'il faut apporter des solutions durables qui tiennent compte d'un marché de plus en plus compétitif et mondial.

Au moment où le gouvernement fédéral vient d'annoncer son intention d'envahir massivement le domaine de la formation de la main-d'œuvre, une compétence nettement provinciale, il serait facile de la part du Forum pour l'emploi de profiter de l'actualité politique pour faire basculer totalement le problème de l'emploi dans la tourmente constitutionnelle. M. Béland a clairement indiqué hier que le Forum pour l'emploi n'entend pas escamoter l'aspect constitutionnel, mais qu'il ne veut



pas davantage oublier le fond du problème en tombant dans le piège de l'inflation verbale.

Le président a rappelé que le Forum en était déjà arrivé à la conclusion qu'il fallait regrouper sous une seule entité tous les moyens financiers, législatifs et administratifs, de façon à assurer la plus grande cohésion possible aux initiatives visant à régler l'important problème du sous-emploi. Cela constituait d'ailleurs l'essentiel du mémoire déposé par le Forum pour l'emploi à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Ayant fait ce rappel, M. Béland a ajouté hier soir ce qui suit : « Cette idée a cheminé et aujourd'hui la nécessité de rapatrier l'ensemble de ces pouvoirs sous une même juridiction fait l'unanimité au Québec. Malheureusement, le message n'a vraisemblablement pas dépassé nos frontières puisque les agissements actuels d'un autre niveau de gouvernement sont en contradiction flagrante avec la proposition constitutionnelle qui prétend vouloir remettre aux provinces la compétence relative à la formation de la main-d'œuvre. Il est évident que, sur ce point, le message de la nécessaire concertation et cohésion n'a pas été compris par tous. Mais, fort heureusement, nous sommes toujours solidaires de ce consensus en ce qui concerne l'importance de doter le Québec des instruments nécessaires à une véritable prise en charge collective de ses outils et stratégies de développement de l'emploi ».

Au cours de la dernière année, le comité de parrainage du Forum s'est penché plus particulièrement sur la formation professionnelle; il a même adopté une charte de la formation professionnelle autour de laquelle, a expliqué M. Béland, on veut rallier tous les partenaires en vue de relever les défis posés par le décrochage scolaire, la revalorisation de la formation professionnelle, les passerelles à créer entre l'école et le marché du travail, l'accroissement des efforts de formation de main-d'œuvre au sein des entreprises, etc.

Via Rail attend Ottawa pour augmenter son service entre Montréal et Toronto

d'après la Presse canadienne

VIA RAIL veut accroître le nombre de liaisons ferroviaires qu'elle offre aux voyageurs du corridor Toronto-Ottawa-Montréal et y inclure un « service express ».

Transport 2000, un groupe indépendant qui promeut les transports en commun, affirme que Via attend depuis septembre un feu vert du ministre fédéral des Transports Jean Corbeil pour ce projet.

Via espérait pouvoir offrir ces nouveaux services à temps pour la période de Noël, toujours très achalandée, mais il semble maintenant qu'elle devra attendre jusqu'en janvier.

La proposition de Via est actuellement passée en revue par le Conseil du Trésor, en tant que contrôleur de l'utilisation des deniers de l'État, et par le ministre du Transport, a indiqué hier Patrice Miron, porte-parole du ministre Corbeil.

Si elle était approuvée, ce serait la première fois que Via offrirait de nouveaux services depuis que les compressions budgétaires fédérales l'ont obligée à réduire ses activités de moitié en janvier 1990.

Les subventions fédérales à Via Rail doivent passer de 409 millions \$ cette année à 375 millions \$ en 1992. Via affirme que les liaisons ferroviaires supplémentaires qu'elle veut offrir ne coûteront rien au gouvernement.

Selon M. Miron, le Conseil du Trésor a demandé des détails supplémentaires sur les chiffres avancés par Via pour justifier cette allégation. « Nous n'avons pas reçu non plus de recommandation finale de nos propres analystes sur cette idée », a-t-il indiqué.

Paul Raynor, porte-parole de Via Rail, s'est refusé à tout commentaire sur la possibilité de nouveaux ser-

vices ferroviaires, autre que de dire que Via « travaille constamment à améliorer sa desserte ».

Via a testé un service express Montréal-Toronto, a-t-il ajouté, mais cela exige de négocier avec le CN, propriétaire des lignes, des autorisations de vitesses plus élevées et d'apporter certaines améliorations aux voies.

En gros, Via veut ajouter un service express quotidien en fin d'après-midi dans les deux sens entre Montréal et Toronto. Ce service relierait les deux villes en quatre heures et treize minutes, soit environ vingt minutes de moins que toute autre liaison ferroviaire actuelle.

Ce serait l'une des six liaisons quotidiennes dans les deux sens, les départs s'échelonnant toutes les deux heures à partir de 8h00 du matin et jusqu'en début de soirée.

Il y aurait aussi une liaison supplémentaire quotidienne entre Montréal et Ottawa et entre Ottawa et Toronto. Des remaniements sont aussi prévus dans les horaires de fin de semaine.

Le président de Transport 2000, Bob Evans, estime que ces propositions de Via « sont bonnes et accroîtront la fréquentation parce qu'elles amélioreraient les liaisons pour les voyageurs de l'Ontario et du Québec ».

Guy Chartrand, responsable de la section québécoise de Transport 2000 et l'un des plus vifs critiques de Via Rail, affirme que « il y a eu trop de réductions de services dans le corridor en 1990. Via s'est rendue compte qu'elle peut offrir un meilleur produit sans augmenter ses coûts ».

Via a transporté cette année 6 % de passagers de plus qu'au cours de la période comparable de l'an dernier.

EN BREF...

Les autochtones et les affaires

(PC) — Les autochtones sont intéressés à des projets conjoints avec les gens d'affaires québécois. Ils comptent même ouvrir à Montréal une Maison de commerce autochtone pour faciliter le partenariat. C'est un message à sauveur économique que M. Konrad Sioui, président de la commission constitutionnelle des Premières Nations, a livré hier devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. « C'est une nouvelle façon de regarder le développement de notre communauté », admettait d'emblée M. Sioui. Ce message, on n'est pas habitué de l'entendre : offres de partenariat avec les autochtones, de co-entreprises, de développement des ressources avec les autochtones et profitable aux deux. Le projet de Maison et celui de la Corporation de développement économique — déjà sur pied — valent ensemble 991 000 \$.

Baisse des réserves de devises

OTTAWA (PC) — L'état des réserves internationales du Canada s'est détérioré durant le mois d'octobre. De 18,74 milliards \$ US en septembre, les réserves monétaires du pays ont diminué à 17,56 milliards \$ US au cours du mois dernier. Ce recul est survenu en grande partie à la suite de swaps où le Canada a vendu à court terme des devises étrangères, surtout des dollars américains, afin que le gouvernement puisse maintenir l'équilibre de la masse monétaire canadienne. Au cours des 12 mois précédents, les réserves monétaires ont atteint un sommet en janvier 1991, soit 18,87 milliards \$ US. Elles ont par ailleurs connu leur niveau le plus bas en avril 1991, alors qu'elles représentaient 16,52 milliards \$ US.

La BdeM prévoit que le taux préférentiel descendra sous les 7,5 % l'an prochain

Robert Dutrisc

UNE REPRISE anesthésiée par les problèmes structurels de l'économie et l'endettement des consommateurs, des taux préférentiels pouvant descendre en deça de 7,5 %, une inflation matée en bas de 3 %, une devise valant 83 ou 84 cents US, voilà en résumé ce que prévoit pour le Canada en 1992 l'économiste en chef de la Banque de Montréal, M. Lloyd Atkinson.

Ces prévisions tiennent compte de modifications apportées à la dernière minute par M. Atkinson qui accordait hier une entrevue au DÉVOIR en compagnie du trésorier de la Banque de Montréal, M. Yvan Bourdeau. L'encrène n'était pas encore sèche sur le document intitulé *Perspectives et analyse 1992* que l'économiste devait avouer qu'elles étaient « dépassées », à cause des « changements importants » survenus en octobre.

Ainsi, la Banque de Montréal prévoyait un taux préférentiel de 8,5 % en 1992. Mais déjà, la semaine dernière, la Banque, qui cherche à devancer le marché à ce chapitre, abaissait son taux préférentiel à 8,5 %, rendant caduque la prévision, peu étonnée il y a un mois mais dévoilée hier, de son équipe d'économistes.

Nullement gêné par ce concours de circonstances, M. Atkinson croit que la politique monétaire du Canada devrait s'assouplir considérablement en 1992. « Les autorités devront accroître le revenu disponible des consommateurs » si la reprise au Canada doit être significative. Puisqu'une réduction des impôts est des plus improbables, le seul moyen d'y arriver, c'est de diminuer le coût des dettes des particuliers.

Cet endettement est à un niveau record et ne permettra probablement pas aux consommateurs de contribuer à la reprise « durant les six ou neuf prochains mois », au Canada comme aux États-Unis, une situation bien différente de celle qui prévalait au sortir de la dernière récession en 1983.

M. Atkinson note en outre la chute de l'inflation dont l'indice depuis le début de l'année, excluant les hausses de taxes indirectes, les prix des aliments et de l'énergie, atteint un minimum de 2,2 %. Plus significatif encore, souligne l'économiste, ce taux annualisé au cours des cinq derniers mois est descendu à 1,6 %. « Nous sommes bien en dessous des objectifs de la Banque du Canada », fait-il remarquer. Cela ne peut que contribuer à un relâchement de la politique monétaire au Canada, d'autant plus que les taux d'intérêt réel — l'écart entre ces taux et l'inflation —

est beaucoup plus élevé qu'à la fin de la dernière récession. Ainsi, il prévoit une diminution de l'écart entre les taux canadiens et américains, de 280 centièmes actuellement à 100 ou 150 points l'an prochain.

Quant à la croissance économique au pays, elle sera anémique, ne dépassant pas 2,5 % en 1992, ce qui est dommage parce qu'une aussi faible reprise ne viendra aucunement réduire le chômage. De plus, la reprise aux États-Unis « ne va nulle part. Elle est morte après la Fête du travail », constate-t-il.

M. Atkinson prévoit d'ailleurs une croissance poissive pour les deux ou trois prochaines années au Canada « qui doit se restructurer pour être compétitif ». Dans cette optique, la vaste consultation entreprise par le gouvernement fédéral sous le vocable « Initiative de la prospérité », M. Atkinson la désigne plutôt d'« Initiative de l'attentisme (*Initiative in waiting*) ».

L'été prochain, la devise canadienne aura perdu de sa gloriole et descendra à 83 ou 84 cents US, prévoit M. Atkinson. Mais il remarque que cette prévision est loin de faire l'unanimité. « Burns Fry prédit même un dollar à 98 cents US ! » Et à la Banque de Montréal, un dollar aussi bas ne fait pas non plus l'unanimité.

L'URSS manquera bientôt de devises pour rembourser sa dette extérieure

MOSCOU (AFP) — L'URSS va bientôt être à court de devises pour faire face à ses prochaines échéances à l'étranger, a annoncé hier le vice-président de la Vnechekonombank (banque du commerce extérieur) soviétique, Anatoly Nosko, cité par l'agence soviétique Interfax.

M. Nosko a indiqué lors d'une réunion du comité de gestion économique (gouvernement provisoire de l'URSS) qu'il manquerait au moins un milliard de roubles convertibles (600 millions \$ US) en novembre à l'URSS pour honorer sa dette extérieure.

En cas de défaut de paiement par les républiques de leur part de la dette extérieure soviétique, la Russie assumerait le paiement de celle-ci, mais réexaminerait ses relations avec ces républiques, selon le ministre russe aux relations économiques extérieures Guennadi Filshin qui a précisé que onze des douze républiques s'approprièrent à signer avec le Président Mikhail Gorbatchev un accord sur le paiement de la dette soviétique.

La dette de l'Union soviétique vis à vis de l'étranger s'élève selon les banquiers occidentaux à quelque 60 milliards \$ US. Les responsables soviétiques l'évaluent à 70 milliards \$ US.

M. Filshin a indiqué que la Russie paierait 60 % du fardeau, à condition que les autres républiques se mettent d'accord sur un plan répartissant la charge.

La contribution de chaque république serait fonction, selon le ministre russe, de quatre critères : la part de la république dans les importations de l'Union, ses exportations, sa population, et sa contribution globale au budget de l'Union.

M. Filshin a en outre appelé les gouvernements occidentaux à établir des liens directs avec les républiques, déclarant que le gouvernement russe n'était « pas intéressé » par des prêts occidentaux au soi-disant « centre ».

L'Ukraine a pour sa part rappelé son opposition aux républiques partielles du Traité économique qui prévoit une « responsabilité conjointe » pour le paiement de la dette.

Pour le Premier ministre ukrainien Vitold Fokin cité par l'agence Interfax, les républiques devraient assumer leur part de la dette mais les paiements devraient être centralisés au travers d'une autorité unique, soit l'actuelle banque pour le commerce extérieur, soit l'organisme qui lui succèdera, et non se faire sur une base individuelle.

Le ministre ukrainien souhaite que la banque mette en place un conseil chargé de collecter les fonds auprès des républiques et de rembourser les créanciers étrangers.

Les ventes aux enchères de la Gosbank permettent aux entreprises soviétiques de s'approvisionner en devises pour leurs besoins propres ou de convertir en roubles à un taux particulièrement intéressant les « monnaies fortes » gagnées lors de leurs échanges avec l'étranger.

Lundi, le cours « touristique » du dollar dans les banques et bureaux de change est passé à 47 roubles contre 32 roubles précédemment.

Ce cours touristique est utilisé pour vendre des roubles aux étrangers — pour un montant illimité — et pour vendre des dollars aux Soviétiques autorisés à partir à l'étranger — pour un maximum de 200 \$ US par personne et par an.

Les autorités soviétiques ont fixé trois cours fictifs pour le rouble, qui n'est pas une monnaie convertible. Le taux officiel (1 \$ US 0,6 rouble), le cours commercial (1 \$ US 1,8 rouble) et le cours touristique.

Pour leur part, les réserves d'or « fondent rapidement ». Elles sont passées de 500 tonnes en début d'année à 240 en octobre, a indiqué le vice-premier ministre russe Oleg Lobov, dans un interview à l'agence RIA.

Il a expliqué que les républiques ont arrêté de fournir au fonds de l'Union l'or qu'elles possèdent, alors que le centre continue de répartir ses réserves entre ces républiques. Seule la Russie restait pourvoyeur d'or du centre, a-t-il encore expliqué.

Le Canada dépose une plainte au GATT dans le dossier du bois

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Le Canada a déposé une plainte au GATT pour contester les droits compensatoires imposés par les États-Unis sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre.

Un porte-parole de l'ambassade canadienne à Washington, M. Malcolm McKechnie, a indiqué hier que la plainte avait été déposée vendredi dernier au siège du GATT, à Genève.

Le Canada a demandé à ce que le comité sur les subventions et les tarifs du GATT se réunisse pour tenter de concilier les parties. En vertu des règles du GATT, le comité a 30 jours pour s'exécuter.

Si la conciliation échoue, le GATT devra mettre en place un panel, qui étudiera les arguments des Canadiens et des Américains avant de rendre une décision.

Le 4 octobre dernier, les autorités américaines ont imposé des droits compensatoires de 15 % sur les exportations de bois d'œuvre en provenance de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les États-Unis ont imposé des droits de 6,2 % sur le bois d'œuvre du Québec, un taux qui a été abaissé à 3,1 % le premier novembre dernier.

Les Américains soutiennent que l'industrie canadienne du bois d'œuvre bénéficie de subventions, notamment parce que les gouvernements provinciaux fixent des droits de coupe peu élevés sur les terres de la Couronne.

Le Canada affirme que ces prati-

ques ne constituent pas des subventions.

En plus d'imposer des droits compensatoires temporaires, les États-Unis ont initié une enquête sur les subventions que recevrait l'industrie canadienne du bois d'œuvre.

La Commission américaine sur le commerce international devra juger si l'industrie américaine a subi des préjudices. Une décision préliminaire devrait être rendue à la mi-décembre.



NorGroupe, assurances générales inc.



Yves Breton, M.B.A.

M. John Harbour, c.a., président et chef de la direction de La Société de portefeuille du Groupe Desjardins, assurances générales inc., est heureux d'annoncer la nomination de M. Yves Breton, M.B.A., au poste de premier vice-président et directeur général de NorGroupe, assurances générales inc. À ce titre, M. Breton dirigera l'ensemble des activités de NorGroupe.

Diplômé des universités de Montréal et Toronto, M. Breton a acquis une vaste expérience dans les domaines des services financiers et des assurances IARD.

NorGroupe, assurances générales inc. distribue des produits d'assurance automobile, habitation et commerciale par l'intermédiaire de son réseau de quelque 250 courtiers indépendants au Québec. NorGroupe est une filiale de La Société de portefeuille du Groupe Desjardins, assurances générales inc.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1862.56 + 5.23
TSE-300	3525.71 + 13.94
Dow Jones	3031.31 - 14.31
Dollar canadien (US Cents)	89.23 + .04
Or (New York-US\$)	364.10 - 2.70

(PC)

UN RÉGIME ENRICHISSANT!

PROFITEZ DE 1/4% DE PLUS SUR UN REER, UNE OFFRE RICHE EN AVANTAGES.

* TAUX BONI APPLICABLE SUR LES NOUVELLES CONTRIBUTIONS ET TRANSFERTS D'AUTRES INSTITUTIONS. POUR LES REER DE 36 MOIS OU MOINS, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1991.

+ 1/4%*



Joliette 752-0666
Laval 682-3260

Pointe-Claire 694-5670
Ville Mont-Royal 341-1414

Outremont Vincent d'Indy 739-3265
Laurier Ouest 272-4777

Montréal 1100, University 871-7200
Place Ville-Marie 871-7300

5995, Boul. Gouin Ouest 745-1515
Rivière-des-Prairies 643-4040

Anjou 355-4780
Lasalle 366-0730

Brossard 466-2500
St-Lambert 466-8666

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Un Romanov à St-Petersbourg

SAINT-PÉTERSBOURG (AFP) — Le Grand-Duc Vladimir Kirillovitch Romanov, considéré par certains monarchistes russes comme l'héritier légitime du trône du tsar de Russie, est arrivé hier soir pour la première fois sur le sol soviétique dans la ville de Saint-Petersbourg.

Invité par le maire réformateur Anatoly Sobtchak pour une visite privée de quelques jours, le Grand Duc va assister le 7 novembre aux fêtes de Saint-Petersbourg organisées pour la première fois cette année en l'honneur du changement de nom de la ville et à la place des traditionnelles fêtes de la révolution russe.

Né en 1917 en Finlande, Vladimir Romanov, réfugié en France n'était jamais venu en URSS. Son père Kiril Alexandrovitch, le cousin du Tsar Nicolas II fusillé par les Bolcheviks avec toutes sa famille, s'est autoproclamé héritier du trône en 1924.

À l'aéroport de Poulkovo, le Grand Duc était attendu par une poignée de monarchistes fervents, habillés en uniforme de l'Armée Blanche et muni d'un portrait du tsar Nicolas II.

La visite du Grand Duc, qui doit découvrir les lieux historiques construits par son lointain ancêtre Pierre-le-Grand — comme le Palais d'Hiver, l'actuel musée de l'Ermitage, le village de Tsarskoïe Selo où se trouvent plusieurs palais impériaux — reste entourée de la plus grande discrétion : l'exclusivité des droits médiatiques a été achetée au prix fort par quelques médias.

Le maire de Saint-Petersbourg a souhaité faire du 7 novembre, qui commémore avec faste depuis des décennies la révolution russe, le jour de la fête de la ville, choix qui a suscité de vifs débats parmi la population de Saint-Petersbourg. Les plus radicaux avaient souhaité faire de cette traditionnelle fête, une journée de deuil à la mémoire des victimes de la Révolution.

Des offices religieux doivent être célébrés demain parallèlement aux manifestations municipales qui prévoient un grand défilé historique, des concerts, un feu d'artifice et deux bals, ainsi qu'une intervention publique de M. Anatoly Sobtchak et du Grand-Duc Romanov.

L'heure de vérité approche pour Haïti

Les autorités laisseront-elles mourir le pays à petit feu?

Daniel Sire

de l'Agence France-Presse

PORT-AU-PRINCE — L'heure de vérité approche pour Haïti, celle où les autorités politico-militaires devront obligatoirement choisir entre, céder à la pression internationale pour revenir au point zéro de la crise, ou laisser mourir le pays à petit feu en espérant faire jouer la corde humanitaire internationale.

Les effets de l'embargo international, le « blocus » comme l'a appelé le premier ministre Jean-Jacques Honorat dans sa dernière intervention télévisée, a commencé à se faire sentir sérieusement dans tous les secteurs d'activités du pays.

Les stations d'essence, encombrées par de longues files de véhicules, ont entamé leurs réserves et vendent aujourd'hui encore, parcimonieusement, le fond de leurs cuves : pas plus de 50 gourdes par voiture, soit environ 15 litres pour l'essence et 20 litres pour le gasoil.

Les automobilistes, les transporteurs routiers et urbains circulent toujours en économisant au mieux le plein de carburant qu'ils ont fait ces derniers jours.

La minoterie nationale a suspendu en partie ses activités faute de blé importé mais les stocks de farine restent suffisants pour la fabrication du pain au moins pour un mois. Quand les boulangeries auront épuisé leurs stocks, les Haïtiens devront tous manger « leur » pain, la « cassave » faite avec de la farine de manioc produite localement.

Les entreprises de sous-traitance, principalement textile, électronique, et balles de baseball (80 % des balles utilisées dans ce sport aux États-Unis, sont fabriquées en Haïti), ont passé leurs dernières commandes. Dans le cadre de l'embargo commercial, le département d'État avait fixé au 5 novembre la date limite des exportations américaines vers Haïti. Le 5 décembre pour les importations.

Pour la direction de l'EDH (Électricité d'Haïti), le problème se posera également rapidement. La solution ne peut venir que du ciel avec les pluies qui rempliront les barrages car la compagnie n'a qu'une réserve de carburant pour faire tourner ses turbines pendant trois semaines.

Même situation à la compagnie des eaux (CAMEP) où les responsables techniques se demandent comment ils vont désormais faire fonctionner les pompes.

Dans les hôtels de Port-au-Prince qui ont la chance, sans touriste, d'être occupés par des journalistes étrangers pour ne pas avoir à fermer, on commence à échafauder des « plans de bataille » contre la pénurie. Le directeur du Holiday Inn, en plein centre de la capitale, prévoit deux heures de lumière par jour et une heure d'eau pour économiser l'essence qui fait tourner les groupes électrogènes.

Enfin si les installations frigorifiques s'arrêtent, faute de courant ou de carburant, les aliments, viandes et poissons en particulier, seront vite avariés. Dans les hôpitaux de la capitale, les médecins s'inquiètent sur la tragédie que pourrait provoquer le manque de courant électrique.

Dans le pays le plus pauvre au continent, où la mortalité infantile atteint 123 pour mille et l'espérance de vie dépasse à peine les 50 ans, l'embargo commercial pouvant entraîner épidémies, chômage et famine pour de nombreuses familles, prendra « des proportions extrêmement graves », commentaient hier à l'AFP, des médecins de l'hôpital central où dans certains services, les malades sont déjà placés dans une infrastructure inhumaine.

Dans ces perspectives de désolation généralisée, les observateurs se demandent si les jusqu'au-boutistes du coup d'État du 30 septembre dernier, continueront à ne pas accepter de discuter le retour du président Jean-Bertrand Aristide exigé par la communauté internationale.

À quelques jours de l'arrivée de la mission de l'Organisation des États Américains (OEA) — mission prévue pour aujourd'hui mais retardée jusqu'à la fin de cette semaine — qui vient négocier le « respect de l'ordre constitutionnel » en Haïti, le pessimisme est de rigueur dans tout le pays.

Mme Marcos doit verser une caution pour éviter d'être arrêtée

MANILLE (AFP) — L'ancienne première dame des Philippines Imelda Marcos a déposé hier une caution pour éviter d'être arrêtée pour corruption après son retour dans le pays dont elle avait été chassée avec son mari le président Ferdinand Marcos.

Un lendemain de son arrivée à Manille, Mme Marcos a entamé une tournée en province en se rendant dans la région natale de l'ancien dirigeant, mort il y a deux ans à Hawaï.

Sitôt rentrée de la province d'Ilo-Ilo Norte, au nord des Philippines, la veuve du président Marcos a personnellement versé une caution de 75 000 pesos (2777 \$) en relation avec trois accusations de fraude fiscale déposées par le procureur de la ré-

publique devant un tribunal de Manille. Ses avocats ont déposé une autre caution de 100 000 pesos (3703 \$) pour quatre autres plaintes semblables devant une seconde cour.

La police avait donné à son arrivée deux jours à Mme Marcos avant de lui présenter les mandats d'arrêt émis par les deux tribunaux.

Une série de plaintes ont été déposées contre Mme Marcos accusée d'avoir pillé les Philippines avec son mari pendant deux décennies de pouvoir autoritaire.

Mme Marcos, 62 ans, réputée une des femmes les plus riches du monde, risque plus de 100 ans de prison si elle est reconnue coupable d'enrichissement illicite, fraude fiscale, corruption et trafic de devises.

Les Palestiniens existent, les Israéliens les ont rencontrés

Francis Cornu

Le Monde

COMME POUR TEMPÉRER l'étonnante impression de satisfaction laissée par les négociateurs des deux bords après la réunion « israélo-palestinienne » de la veille à Madrid, M. Itzhak Shamir a jugé nécessaire de déclarer, lundi à Jérusalem, que son gouvernement « n'acceptera pas que la paix américaine fasse pousser de mauvaises herbes telles qu'un État palestinien ».

Devant la commission des Affaires étrangères et de la Défense de la Knesset, le premier ministre a réaffirmé qu'il n'entendait « renoncer à aucune partie d'Eretz Israël » — la « terre » d'un pays qui, selon lui et les siens, va de la Méditerranée au Jourdain, incluant la Cisjordanie — et il a démenti des informations parues dans la presse israélienne selon lesquelles la délégation jordano-palestinienne devait se scinder en deux parties indépendantes lors des négociations à venir. Cette dernière précision n'était sans doute pas inutile tant les délégués israéliens avaient paru, dimanche, avoir « oublié » la partie jordannienne en donnant le sentiment de n'avoir eu affaire qu'aux représentants palestiniens.

Mais personne ne s'y est trompé. Israël a franchi un grand pas à Madrid lorsque ses délégués ont souligné l'importance de leur première rencontre directe avec leurs interlocuteurs palestiniens, s'accordant avec ces derniers à reconnaître la « bonne atmosphère » de la réunion, l'aspect « positif » et « sérieux » de la discussion. Le porte-parole israélien a même indiqué que « plaisanteries », « bons mots » et « rires » avaient été échangés. Quelle différence avec l'attitude de froide réserve manifestée de part et d'autre à l'ouverture de la conférence.

Certes, cette bonne humeur affichée à quelque chose de tactique. Les Israéliens n'ont-ils pas toujours exigé des pourparlers séparés que les Arabes n'avaient jusqu'alors cessé de leur refuser ? L'État hébreu, dimanche, obtenait enfin gain de cause sur ce point. Il s'agissait aussi de faire place à la position « dure » de la Syrie, qui persiste à montrer de très fortes réticences à ce type de contacts.

Toutefois, que de chemin parcouru, en quelques jours, du côté israélien ! Les délégués palestiniens, avec qui la discussion a été entamée dimanche, ne venaient-ils pas, par la voix de leur chef, jeudi, de rappeler leur volonté de fonder un État palestinien et de se réitérer ouvertement à l'autorité de l'OLP ?

Dimanche soir, un député de l'opposition de gauche à la Knesset n'a pas manqué de faire valoir ce changement avec ironie : il a déposé plainte contre la délégation israélienne, l'accusant d'avoir violé la loi prohibant tout rapport avec l'OLP, une loi au nom de laquelle le pacifiste israélien Abie Nathan a encore été récemment condamné à une peine d'emprisonnement ferme.

Il faut se souvenir que, pendant des mois, le gouvernement israélien s'est battu pour limiter la représentation palestinienne, en faisant en sorte non seulement qu'il n'y ait pas de délégation palestinienne distincte de celle de la Jordanie mais encore que soient écartées des personnalités de Jérusalem-Est — comme M. Fayçal Hussein, pourtant principal interlocuteur de M. James Baker — ou des gens de l'« extérieur » des territoires occupés, notamment parce que ceux-ci étaient supposés être plus directement sous la coupe

de l'OLP. La semaine dernière, les Israéliens avaient vivement contesté la présence à la table de la conférence de M. Saab Oreikat, qui avait prévenu qu'il serait là au titre de l'OLP. Et ils avaient menacé de quitter la salle si ce délégué ou un autre se réclamait de la centrale palestinienne.

Tous ces efforts se sont finalement révélés assez vains. Les délégués israéliens, M. Shamir à leur tête, sont restés à leur place — face à M. Oreikat — quand M. Haïdar Abdel Chafi, dans son discours en séance plénière, a parlé de la « direction » de l'OLP et fait de claires allusions au mandat accordé par cette organisation aux représentants palestiniens à Madrid.

Les Israéliens ne pouvaient non plus ignorer que des membres de l'OLP étaient partout présents dans les coulisses de la conférence pour assurer la coordination, et qu'une « délégation-bis », constituée de Palestiniens exclus à la demande d'Israël de la représentation officielle, avait également fait le voyage de Madrid, avec, parmi eux, M. Hussein.

De toute façon, Israël avait déjà fait une concession majeure de procédure en acceptant que M. Abdel Chafi dispose d'un temps de parole égal à celui du ministre jordannien des affaires étrangères et obtienne ainsi, pratiquement, un statut comparable à celui des autres chefs de délégations. De la sorte, il était spectaculairement démontré que le principe de la « fusion » des représentants palestiniens au sein de la délégation jordannienne relevait de la pure fiction, malgré l'insistance préalable des Israéliens pour préserver au moins les apparences.

Qu'ils le veuillent ou non, les délégués israéliens ont achevé dimanche de « distinguer » leurs interlocuteurs palestiniens en soulignant le bon climat de leur rencontre, en dépit de tout ce qui les sépare. Cet aveu de satisfaction, calculé ou non, a presque valeur de légitimation. Pour les Palestiniens de l'« intérieur », en tout cas, Israël ne peut plus que tenter de maintenir, vaillamment, une distinction entre ces derniers et l'OLP, bien qu'ils s'en réclament et bien que la « Centrale » déclare leur faire confiance.

Les Israéliens semblent donc avoir enfin compris qu'on ne peut rechercher réellement la paix qu'avec ses véritables ennemis, quels qu'ils soient, et qu'on ne peut les choisir.

Il est vrai que, de leur côté, en s'asseyant à la table de négociation, les Palestiniens ont concrètement confirmé leur acceptation de l'existence de l'État d'Israël et qu'ils viennent de faire, eux aussi, une concession de taille en admettant d'envisager une autonomie provisoire en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza, étape transitoire qu'ils n'avaient cessé de rejeter depuis que cette formule a été proposée en 1978 dans les accords israélo-égyptiens de Camp David.

Israéliens et Palestiniens ont fait à Madrid des efforts notables, même si leurs positions restent sur le fond inconciliables pour le moment. Ils ont déjà pris le risque de provoquer la colère des extrémistes des deux camps. Mais c'est la seule voie possible. Il semble que, sous la pression des États-Unis, chacun a décidé de faire assaut d'habilité manœuvrière en essayant de prendre l'autre au piège d'une relative modération. Mais cela vaut beaucoup mieux que la stérile et dangereuse confrontation des intransigeances. Tel est le changement intervenu à Madrid. C'est actuellement le seul résultat de la conférence, mais il n'est pas moins important.

Le «parti-État», principal obstacle à la démocratie au Mexique

Clément Trudel

UN CHERCHEUR de Toronto, N.-H. Galleguillos, affirme que « le PRI, ou Parti révolutionnaire institutionnel, est le principal ennemi de la démocratie au Mexique » et que, vraisemblablement, la soi-disant « parfaite dictature » risque d'y persister malgré les engagements officiels de tous les partis en lice pour faire du Mexique un pays où l'État de droit est respecté.

Le PRI, que Galleguillos qualifie de « parti-État », est au pouvoir, sous diverses appellations, depuis 1929. Les dernières élections présidentielles (1988) ont mené à l'élection du président Carlos Salinas de Gortari, talonné de près par Cuauhtémoc Cardenas, ancien priiste, chef du PRD (Parti de la révolution démocratique). Il y a aussi le PAN (Parti de l'action nationale) qui compte sur 89 députés (le PRI en a 320 et le PRD, 41).

Le professeur Nibaldo H. Galleguillos, Canadien d'origine chilienne, avait été chargé de diriger une mission d'observation aux élections du 18 août dernier au Mexique. Il visita

notamment une vingtaine de bureaux de scrutin à San Luis Potosi le jour même des élections. Durant les trois semaines de son étude, M. Galleguillos put interviewer des représentants des quatre principaux partis en lice ainsi que des Mexicains ordinaires, des étudiants, des dirigeants d'organisations non gouvernementales, des universitaires et des diplomates.

Le champ d'observation de cette mission comprenait également la presse, la radio et la télévision mexicaines, avant et après la votation. La conclusion, sur ce dernier volet, est que la liberté de presse est « fragile » au Mexique, que des balises officieuses y sont en vigueur et connues de tous (les journalistes non conformistes seraient menacés ou rappelés à l'ordre). Les deux chaînes nationales de télévision, écrit Galleguillos, ont été « biaisées sans vergogne envers le PRI et le gouvernement » et elles ont donné peu de temps d'antenne aux opposants conservateurs ou d'autres tendances. Tout de même, les accusations de violence fuses dans la presse : elles visent le PRI et les partis d'opposition. Le PRD, par exemple, dit avoir



Le président mexicain, Carlos Salinas de Gortari.

York. « Le droit à la sécurité est mis en péril par la connivence des différents corps de police » sous la férule de l'exécutif, y lit-on.

Galleguillos esquisse un profil du pays (86 millions d'habitants, revenu par habitant de 1580 \$, etc) et décrit les institutions politiques. Le président mexicain est élu pour six ans; non rééligible. Tout parti qui obtiendrait au moins 35 % des suffrages serait assuré de la majorité à la Chambre des députés, qui compte 500 sièges. Les sièges du sénat et de la Chambre des députés sont en partie remplis par des candidats désignés selon le pourcentage de votes recueillis par les partis.

Pour l'essentiel, le rapport rapporte les irrégularités recensées dans Guanajuato et dans San Luis Potosi, deux des 31 États du Mexique. Il fait état de la probabilité qu'au moins 3 millions des 39 millions de Mexicains habilités à voter n'aient pas reçu à temps leur carte d'inscription au registre électoral. Selon un quotidien d'opposition, *Uno mas Uno*, certaines des cartes venant du registre central auraient même été émises en double à certaines personnes; en théorie toutefois, le votant devait laisser l'empreinte de son pouce droit avant de passer à l'isoloir. On s'est également plaint de ce que dans certaines parties du pays les boîtes de scrutin n'aient pas été transparentes comme il avait été décidé. Ainsi apparaît la situation dans un pays où de « vieux renards » ont cédé la place à de « jeunes lions », selon l'image qu'utilise M. Galleguillos, lequel déplore que pour le citoyen mexicain ordinaire « État et parti, c'est du pareil au même » quand vient le moment de décider.

eu 60 de ses partisans assassinés. Il existe au Mexique presque une centaine d'organisations qui se préoccupent de droits humains; « ce seul nombre... laisse peu de doute sur le fait de violations des droits humains » au Mexique aujourd'hui, dit ce rapport intérimaire de 40 pages rédigé à l'intention du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, dont le siège est à Montréal, et du Centre de recherches sur l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'Université

15 ans

ciel 98.5

Cette année, soyez de la fête!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

THAÏLANDE

IDENTIFIEZ
4 MOTS PASSEPORT

TIRAGE LE 29 NOVEMBRE 1991

MOTS PASSEPORT DATE DE DIFFUSION

REMPLISSEZ ET RETOURNEZ À
CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3

NOM PRÉNOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TELEPHONE

TELEPHONE

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE
PHOTOCOPIE REFUSÉE

QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER: 90 + 8.5

LE DEVOIR

exotik

3...2...1
...ZERO PROFIT!

Compte à rebours pour la plus grande vente d'écoulement de Honda de Sigi jamais vue. Pas la moindre marge de profit sur tous nos modèles 1991. Toutes les voitures de l'année dernière Doivent être larguées!

Faites une offre sur n'importe quel modèle et repartez en trombe à bord de votre aubaine!

HONDA

St-Rose

266, boul. Labelle, Ste-Rose, Laval
Tél.: 625-1953

HONDA sigi

1110, rue Bleury, Montréal
Tél.: 879-1550

Kuno Wittmer, propriétaire de Honda de Sigi

Nous étions les premiers détaillants Honda à Montréal et Laval et nous demeurons les pionniers de l'épargne

Fumer, c'est gaspiller
Argent et santé

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'OTAN va inviter ses anciens adversaires de l'Est à Bruxelles

WASHINGTON (AFP) — L'OTAN tendra la main cette semaine à Rome à ses anciens adversaires du pacte de Varsovie en les invitant à des réunions ministérielles annuelles, dont la première se tiendra le 20 décembre prochain à Bruxelles, a indiqué le secrétaire d'État James Baker hier à Washington.

M. Baker, qui présentait le sommet de l'OTAN des 7 et 8 novembre, a d'autre part déclaré que les États-Unis soutenaient le développement d'une « identité européenne de défense » mais entendaient être certains que celle-ci « renforce l'intégrité et l'efficacité de l'OTAN ».

Les pays de l'OTAN réunis à Rome inviteront des « représentants de haut niveau » de l'URSS, des pays de l'Est, de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN qui aura lieu le 20 décembre à Bruxelles, siège de l'organisation atlantique, a indiqué M. Baker.

Ces rencontres au niveau ministériel seront annuelles et il y aura d'autres réunions de niveaux inférieurs plus fréquemment, a-t-il précisé au cours d'une conférence de presse à la Maison-Blanche.

En ce qui concerne la question de la défense européenne, principale pomme de discorde au sein de l'alliance, M. Baker a souligné que le sommet de l'OTAN serait une « occasion clef » d'en discuter. Mais il a souligné que les Européens devaient encore se mettre d'accord entre eux, notamment sur une proposition franco-allemande d'embryon d'armée européenne, lors du sommet de Maastricht qui doit avoir lieu en décembre, un mois après celui de l'OTAN.

Il s'est déclaré confiant que la décision européenne serait conforme, comme le veut Washington, aux principes adoptés par l'alliance en juin dernier lors d'une réunion ministérielle à Copenhague. Il a rappelé que

En France, le front social fluctue mais ne recule pas

PARIS (Reuter) — Infirmières et camionneurs ont relancé la tension sociale en France hier en dépit d'une pause apparente, mais amère, dans deux usines Renault en grève, à Cléon et au Mans.

Vingt jours de grève avec occupation des locaux avaient mis le conflit de Renault-Cléon à la pointe de l'actualité sociale. Hier, il est entré dans une nouvelle phase avec l'intervention des forces de l'ordre contre les piquets de grève.

L'opération s'est déroulée sans violence mais non sans amertume. « La manière forte ne règle pas les problèmes sociaux », a déclaré Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT. « Ça se paiera ».

Quelques heures plus tard, les premières véritables négociations directes entre la direction et les syndicats se sont cependant ouvertes sous l'égide du « conciliateur » du gouvernement, Jean Courdouan.

En fin d'après-midi, au cours d'une suspension de séance, le secrétaire général de la CFDT de Cléon a déclaré que la direction semblait avoir adopté une « politique des petits pas ». Il a parlé « d'atmosphère positive ».

Une rencontre direction-syndicat a eu lieu aussi à l'usine du Mans où grève et blocage des portes avaient commencé lundi soir. Un porte-parole de la direction a parlé d'« avancée positive ».

Dans les ateliers du Mans, la grève s'est poursuivie mais ni la direction, ni les syndicats n'étaient en mesure de chiffrer la participation. À Cléon, la direction a annoncé que 50 % des ouvriers s'étaient présentés à leurs postes de travail.

Pour obtenir la reprise du dialogue, le gouvernement s'est directement engagé en la personne de Pierre Bérégovoy qui s'était dit pressé « d'en finir » avec ce conflit contraire, selon lui, à « l'intérêt national ».

Hier matin, le ministre du Travail, Martine Aubry, a justifié la décision de recours à la force par la nécessité de « faire rétablir la liberté du travail pour que la négociation puisse commencer ».

Elle a dit son espoir de voir aboutir les négociations. Une possibilité d'accord existe, a-t-elle précisé, sur les trois propositions dégagées par le conciliateur : fixer un avantage financier pour « répondre aux efforts » des salariés, traiter des problèmes de relations de travail et de récupération des jours de grève et des sanctions.

Mais à peine un conflit diminuait-il d'intensité qu'un autre naissait avec pour centre la région Rhône-Alpes où plusieurs centaines de transporteurs routiers ont dressé des barrages sur les routes et autoroutes.

Les routiers ont formé une Coordination nationale qui a fait savoir que les barrages seraient maintenus tant que le ministre des Transports, Paul Quilès, refuserait de la recevoir pour examiner ses revendications.

Cinq semaines après avoir été, avec les agriculteurs, le détonateur de la contestation sociale, les infirmières sont redescendues hier dans les rues de Paris. Derrière un cercueil, elles ont formé un cortège qui se voulait l'illustration de la « mort et résurrection de la profession d'infirmière ».

ce compromis prévoyait le maintien de l'OTAN comme forum de décision et la préservation de la structure militaire intégrée de l'alliance.

« Les États-Unis soutiennent la création d'une identité européenne de sécurité et de défense. Nous voulons simplement être certains que cela est fait de façon qui soit compatible avec l'OTAN et complémentaire » de cette organisation, a déclaré M. Baker.

Le président américain George Bush, qui arrive aujourd'hui à Rome pour participer au sommet de l'OTAN, doit discuter également des questions de sécurité européenne lors d'entretiens bilatéraux notamment avec le président français François Mitterrand, le chancelier allemand Helmut Kohl et le premier ministre britannique John Major.

M. Bush se rendra ensuite vendredi soir à La Haye où il aura des discussions avec les dirigeants de la Communauté européenne. M. Baker a indiqué qu'à l'ordre du jour de M. Bush à La Haye figurerait en bonne place la nécessité de faire des progrès vers un accord sur la libéralisation du commerce international au sein du GATT. Un accord butte sur les divergences américano-européennes sur les subventions agricoles.

Les négociations de paix israélo-arabes pourraient reprendre dans deux semaines, estime James Baker

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État James Baker s'est déclaré optimiste hier sur l'éventualité qu'Israël et « au moins une autre délégation » se mettent d'accord à relativement brève échéance sur l'endroit où poursuivre les négociations de paix au Proche-Orient engagées à Madrid.

Notant que certaines des parties avaient envisagé une décision d'ici à deux semaines, M. Baker a déclaré au cours d'une conférence de presse : « Je suis optimiste sur le fait qu'il pourrait y avoir une chance d'accord entre Israël d'une part et au moins une délégation de l'autre sur peut-être un endroit pour de prochaines discussions ». Il n'a apporté aucune précision sur l'autre délégation.

Le secrétaire d'État a souligné que si aucun accord ne peut être trouvé pour la poursuite de négociations bilatérales de paix entamées dimanche à Madrid à la suite de la Conférence de paix, le gouvernement américain « se sentira libre de faire des propositions ». Il a précisé que Washington continuait à parler du lieu de ces négociations avec les parties intéressées.

M. Baker a estimé que deux semaines ne constituait pas une date-limite ferme. « Je pense que le processus nécessite au moins deux semaines », a-t-il dit.

Le secrétaire d'État a critiqué en termes modérés la nouvelle implantation inaugurée cette semaine par

Israël sur le plateau du Golan, dont la Syrie réclame qu'il lui soit restitué. « Il nous est difficile de voir comment l'inauguration d'une nouvelle implantation peut aider le processus de négociation que nous venons juste de lancer », a-t-il dit en soulignant la nécessité d'éviter « les mesures qui peuvent être considérées comme provocatrices par une partie ou une autre ».

M. Baker a enfin déclaré ne pas savoir si les divergences entre Israël et la Syrie sont telles qu'il faudra une médiation pour les amener à la table des négociations bilatérales. Il a noté que personne n'aurait pu prédire il y a quelques semaines que ces deux pays discuteraient ensemble pendant cinq heures comme ils l'ont fait à Madrid et « diraient à la suite de ces réunions qu'ils étaient disposés à continuer s'ils pouvaient se mettre d'accord sur un lieu ».

De son côté, le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Farouk al-Chareh, a estimé hier, devant le Conseil des ministres syriens, que la conférence de Madrid a montré que la position d'Israël est « un obstacle sur la voie de la paix » au Proche-Orient.

« La conférence de Madrid a clairement prouvé que la position d'Israël est en contradiction avec l'orientation internationale vers la paix et constitue un obstacle à une paix juste et globale », a précisé M. Chareh, cité par l'agence officielle SANA.

Selon lui, « Israël, qui cherchait jusque-là à cacher sa logique expansionniste à l'opinion publique internationale, l'a dévoilée à Madrid ».

Le chef de la diplomatie syrienne a accusé, en outre, Israël de « manœuvrer pour détourner la confé-

rence et les négociations des réalités fondamentales du conflit arabo-israélien, qui découlent de la poursuite de l'occupation israélienne, de l'établissement des colonies de peuplement et du refus du principe de la terre contre la paix ».

Yasser Arafat se félicite des résultats de Madrid

AMMAN (AFP) — Le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, s'est félicité des résultats de la conférence de Madrid, à son arrivée hier à Amman, où il aura des entretiens avec le roi Hussein.

Dans des déclarations à des journalistes, M. Arafat a affirmé que sa visite en Jordanie vise à « examiner avec le roi Hussein les résultats des entretiens de Madrid, qui sont réussis du point de vue palestinien et arabe ».

Le chef de l'OLP a rendu hommage, en outre, à la délégation conjointe jordano-palestinienne à cette conférence et a qualifié son « comportement » de « fraternel et excellent ».

Interrogé sur une éventuelle visite qu'il effectuerait à Damas, le chef de l'OLP a déclaré : « Je suis fier de dire que le président Hafez al-Assad m'a affirmé que je peux me rendre en Sy-

rie et n'importe quel moment ». M. Arafat s'était rendu à Damas en octobre dernier, après une brouille de plusieurs années.

Il a en outre estimé que « le temps est venu pour reprendre le dialogue entre l'OLP et l'administration américaine », suspendu en juin 1990. « La reprise des relations diplomatiques entre l'Union Soviétique et Israël impose un même traitement et les mêmes critères en ce qui concerne les relations palestino-américaines », a-t-il ajouté.

Cette visite, dont la durée n'a pas été précisée, est la première du chef de la centrale palestinienne en Jordanie depuis le début de la conférence de paix de Madrid.

De leur côté, les membres de la délégation jordano-palestinienne sont attendus aujourd'hui à Amman.

NOUS OFFRONS UNE PAUSE PUBLICITAIRE DE 30 MINUTES AUX FOUS DE LA PUB.



Fous pas fous, c'est fou ce que la pub peut nous faire à tous...
C'est pourquoi nous vous proposons une émission sur la pub, juste sur la pub
et rien que sur la pub. Une demi-heure de folie, 100 % garantie.

Fous de la pub. Mercredi 19 h 30 ou dimanche 20 h.

L'autre télé. L'autre vision.

 **Radio
Québec**

ÉDITORIAL

Bonnes oeuvres et main-d'oeuvre

CHASSEZ le patronage, il revient au galop. Malgré l'assainissement relatif des moeurs électorales, les règles du favoritisme sont analogues à celles de l'évasion fiscale. L'imagination travaillant, quelque fut trouvera toujours un « montage » qui permet de passer à travers filets et contrôles. Depuis une décennie, le tour se joue en transformant patronneux en patronesses. Ce sont les libéraux de M. Trudeau, aux abois en fin de régime, qui ont mis la formule au point. « Initiatives locales », projets « Canada au travail », développement communautaire, on se souvient de l'orgie de petits projets fédéraux dont on donnait la maîtrise d'oeuvre à des organismes bénévoles, propulsés développeurs d'arénas, bâtisseurs de trottoirs, nettoyeurs de forêts. En se sustentant au passage.

Les bonnes oeuvres conservatrices ne sont pas en reste. L'argent du développement régional étant déjà occupé, il faut voir comme on s'agit de côté de la formation de la main-d'oeuvre. On sait que d'importantes sources de fonds sont apparues, avec l'adoption de la loi C-21 qui permet au gouvernement fédéral d'utiliser une partie des cotisations d'assurance-chômage à des fins de formation. Il y a là trop de dollars (800 millions de dollars en tout au Canada) pour ne pas induire en tentation. Alors que près de 3000 fonctionnaires fédéraux et provinciaux s'affrontent sur le terrain, au Québec seulement, pour s'arracher la clientèle qui se débat dans le labyrinthe d'une vingtaine de programmes incohérents et enchevêtrés, Ottawa a décidé d'en remettre : on parcourt villes et villages pour inciter des organismes communautaires à se muer en « courtiers en formation ». Contre commission sonnante (jusqu'à 150 000 \$ ou 3 % des frais de formation) des « organismes sans but lucratif » de toutes sortes sont invités à se faire l'intermédiaire entre travailleurs et établissements scolaires, pour faciliter l'achat de programmes de formation. La liste de leurs frais admissibles est si alléchante qu'on ne saurait blâmer des groupes bénévoles, pauvres de naissance, d'entendre et de suivre le chant des sirènes.

Il n'y en aura que pour 12 millions de dollars, plaide le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bernard Valcourt, qui s'en tient au budget

partiel de 1991 et qui cherche à couvrir les dégâts, depuis que ce plan discret a fait surface publiquement. Son vis-à-vis québécois, M. André Bourbeau, prétend que la somme pourrait atteindre quelque 50 millions \$. Pourquoi qu'il en soit de l'addition finale, pour l'instant on ne fixe pas de limites aux groupes qu'on appâte et le résultat est déjà atteint. La pagaille s'installe dans un domaine où elle régnait déjà tragiquement, au détriment des travailleurs et chômeurs qui, depuis tant d'années, ne s'y retrouvent plus.

Cette affaire sape la crédibilité de la récente proposition fédérale de renouvellement de la Constitution, qui prétend vouloir remettre aux provinces la compétence sur la formation de la main-d'oeuvre. Si telle est vraiment l'intention d'Ottawa, d'où vient cette insistance nouvelle à court-circuiter le gouvernement québécois sur un terrain dont on reconnaît qu'il lui appartient ?

Un petit patronage qui sape un grand dossier

On assiste, en fait, à une véritable escalade plutôt qu'à un retrait. Loin de laisser du jeu aux provinces, après l'adoption de la loi C-21, le gouvernement fédéral a créé une Commission fédérale de développement de la main-d'oeuvre pour prendre en charge son action, partout au Canada. Le gouvernement québécois et tous les corps intermédiaires patronaux et syndicaux l'ayant boycotté, la ministre de l'époque, Mme Barbara McDougall, refusait néanmoins de parler de rapatriement. Elle liait toute entente au règlement de l'ensemble de la crise constitutionnelle, et acceptait tout au plus de vivre conformément aux

boiteux accords existants, qui avaient pris fin en 1989. Elle s'engageait toutefois à ne créer aucune « nouvelle structure » et à soumettre les projets fédéraux au « suivi » habituel des Commissions de formation professionnelle du Québec. Elle n'avait pas sitôt le dos tourné que son successeur, M. Valcourt, s'autorisait d'une demi-phrase d'une correspondance avec M. Bourbeau pour

prétendre que le ministre québécois avait consenti à son offensive. Et pour faire des distinctions sémantiques entre le « nouveau mécanisme » qu'il crée, à distinguer de la « nouvelle structure » qu'il assure éviter.

Il vaudrait mieux qu'il s'agisse là de petit patronage miteux que de la vérité sur les intentions fédérales en matière de formation de la main-d'oeuvre. Car en sous-main, l'opération a aussi comme effet de fissurer un exceptionnel front commun québécois. Il y a près d'un an, on s'en souvient, l'ensemble des milieux québécois intéressés à la formation de la main-d'oeuvre réclamait le rapatriement au Québec de la compétence et des fonds fédéraux consacrés à la formation de la main-d'oeuvre. Ce consensus, cette unanimité même, semblent tenir toujours. Mais nombre d'organismes, sollicités par le gouvernement fédéral pour devenir des « courtiers en formation » se retrouvent en position délicate.

C'est ainsi que la Chambre de commerce du Québec, tout en s'élevant contre la « confusion » accrue, et en dissuadant ses membres de servir de « relais ou d'instrument » pour l'attribution de fonds en dehors du cadre que souhaite le Québec, ne peut blâmer ses affiliés si l'aventure les tente. Cette tension s'ajoute à la mauvaise humeur de certains milieux patronaux, qui ont eu vent du contenu d'un livre blanc et d'un projet de loi imminents sur une Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, et qui n'aiment pas ce qu'ils y voient, notamment quant à la composition du conseil d'administration, et aux pouvoirs du ministre. Le danger est grand de confusion des deux dossiers, et la grogne interne au Québec fait l'affaire d'un ministre fédéral qui se cherche des partenaires. Et qui n'est plus tellement sûr, malgré les grandes déclarations officielles, de vouloir laisser le Québec occuper le champ de la main-d'oeuvre.

Il y a trente ans que durent ces querelles, avec leur cortège de gâchis dont écopent les travailleurs. A la veille d'une grande négociation constitutionnelle qui devrait les régler, on les avive. Pas besoin de chercher longtemps à qui cette délinquance profite.

LISE BISSONNETTE



Ariane Émond

Intime confrontation

L'HOMME plaît. Aux hommes et aux femmes, indistinctement. La voix calme, le regard noir et chaleureux. Il a la beauté médiatique et le propos détonnant. Ses mots visent le coeur, frappent fort, mais ne sont jamais assassins. Ses cibles : les blessures et les frustrations d'amour, l'absence paternelle, le surinvestissement maternel. Bref, le cafouille des émotions d'hier, qu'on porte au fond de soi comme autant de sous-entendus, qui nous définissent intimement.

Mais ce que notre homme, ci-devant le psychanalyste Guy Corneau, traque par-dessus tout, c'est la quête d'identité des mâles d'aujourd'hui, amputés, dit-il, de leur coeur, de leur sexe, de leur sensibilité. « Par leur père d'abord qui, brillant par son absence, n'a pas validé leur virilité; par leur mère ensuite, amoureuse amèrement déçue par ce partenaire manquant, qui a brisé à son insu le reste de masculinité chez son fils, en brimant son agressivité naturelle, son affirmation de lui-même, sa sexualité juvénile ».

Corneau rachète, en quelque sorte, ses constats accablants par une compassion humaine évidente. Il ne juge pas, ni ne jette le blâme. Il ne veut pas plus attaquer les mères qu'il n'a matraqué les pères. Il constate l'échec de certains comportements qui mènent au malheur. Je ne connais personne qui n'ait été bouleversé par son *Père manquant, fils manqué* (Éd. de l'Homme) paru il y a trois ans. L'ouvrage est désormais une référence sur les ravages de l'absence — et surtout du silence — des pères face à leurs fils, qui aujourd'hui ne savent plus comment se faire aimer, ni le rendre.

SANS apitoiement ni amertume, et dans une langue belle et accessible, Corneau l'auteur constate que les hommes ne savent plus qui ils sont. Le psychanalyste explique qu'ils sont devenus ce qu'ils ont pu, en se définissant exclusivement par la négative et en opposition à leur mère qui a occupé tout le territoire parental. Mais, convient-il en entrevue, « les mères ont fait ce qu'elles ont pu, elles aussi. Mais le résultat est souvent épouvantable. Ça aurait été encore pire si elles n'avaient pas été là du tout ! »

Voilà pourquoi les hommes ne veulent surtout pas ressembler à des femmes, pourquoi ils ont peur d'elles, ne souhaitent pas trop s'en approcher, et pourquoi ils se méfient de l'amour qu'ils perçoivent comme un envahissement. Blessés aussi par l'absence du père, bien des femmes espèrent, inconsciemment, le retrouver à travers celui qui portera enfin regard et attention sur elles. Et elles se mettent à coller, coller, coller... Et eux, à fuir, fuir, fuir... Chassé-croisé dérisoire sur fond de malentendu viscéral !

Corneau est passé maître dans l'art de parler aux hommes des femmes, de celles qu'ils tentent d'aimer mais qui ont tant changé, sur lesquelles ils entretiennent des masses d'idées fausses, calquées sur la relation étouffante vécue dans l'enfance et l'adolescence.

CORNEAU sait aussi parler aux femmes des hommes, « ces champions de la mise à distance », obnubilés par la peur de se faire bouffer tout rond, diriger, manipuler; des hommes « qui ont reçu le féminisme comme le discours de leur mère fâchée contre eux, avec toute l'autorité et la castration sublimées »; de ceux-là qui rivalisent avec elles « pour devenir la meilleure victime du couple », cette union devenue triste comme la pluie. Des couples où l'on ne joue jamais

plus, on ne partage pas ses fantasmes, où on ne fait plus beaucoup d'amour non plus. Des couples où le plaisir est ailleurs, la plupart du temps. Des couples qui ne savent pas négocier le paradoxe amoureux par excellence : le désir d'union et la soif d'autonomie, l'envie d'aimer et la peur de l'abandon. Des couples qui éclatent, incapables de se confronter intimement et d'admettre que pour aimer convenablement, sinon généreusement, ils ont besoin d'air, de silence, de territoire. Et d'apprendre à se faire confiance.



Des couples qui ne savent pas, parce que cela ne s'est jamais fait. Les hommes et les femmes n'ont jamais eu à partager jusqu'ici leur intimité. Pour continuer de progresser ensemble, il y aura ce douloureux apprentissage, « une transition majeure dans l'histoire de l'humanité » dit-il. Autre changement capital, les hommes n'ont plus de rites d'initiation qui les faisaient basculer dans le monde des hommes, et fondaient leur identité. C'est donc sur eux individuellement que repose la responsabilité d'aider leur fils à devenir des hommes. Les hommes d'aujourd'hui seront la première génération de « pères personnels ».

Nous en sommes là, semble-t-il. Voilà pourquoi Guy Corneau, fébrile et inquiet, s'apprête à prononcer, coup sur coup, deux nouvelles conférences : *Mère et fils, la guerre d'amour* (demain) et vendredi, *Hommes et femmes : le couple impossible* à la Bibliothèque nationale de Montréal.

« Le couple Walt Disney est un leurre et la relation fusionnelle, invivable. Un couple qui ne s'affronte pas ne peut fonctionner. Un couple, c'est une épreuve d'identité, surtout s'il y a des enfants. Et bien des hommes n'arrivent plus à porter le désir en face de leur femme devenue mère, comme en face de leur propre mère. Ce qu'ils ont vécu à l'extérieur avec leur mère (la sexualité, le jeu, l'affirmation de soi) ils continuent souvent à le vivre à l'extérieur de leur couple. Et les femmes déçues vont, elles, s'enterrer sous la fonction de mère. La moitié des divorces au Québec arrivent après le premier enfant ».

LES RAPPORTS amoureux sont en mutation, en expérimentation — et en attendant des jours meilleurs — souvent en détresse. Le psychanalyste a troqué le cabinet de consultation pour la salle de conférence, choisissant de faire ce qu'il peut pour expliquer « le désastre » des relations hommes-femmes. Et peut-être l'endiguer.

« Mais les limites supérieures de l'amour et de l'autonomie font peur actuellement. Comme les différences entre hommes et femmes. Le test de la différence est très dur, on ne veut pas l'entendre. On préfère se gargariser de similitude dérisoire plutôt que de réaliser l'étendue de ce qui nous distingue ».

Je l'écoute et je me rappelle ce mot d'Albert Jacquard : « Il n'y a que deux races sur terre, les hommes et les femmes. Leurs différences sont telles qu'ils avaient tout pour ne pas se comprendre ». En attendant d'être intimes, les hommes et les femmes se sont devinés, souvent mal. Tant qu'ils cherchent, tout n'est pas perdu.

Un complet trois-pièces dans le désert

CES JOURS-CI, pourrait-on dire, il y a deux « modèles » en Afrique : le modèle zambien et le modèle zairois. Le modèle zambien, c'est l'élection démocratique qui renverse, contre toute attente, un vieux dictateur qui a accepté de se soumettre au verdict des urnes. Immédiatement au nord du précédent, le modèle zairois, c'est le tyran qui, devant la décomposition de sa société, s'accroche contre vents et marées à son bateau, multipliant les manœuvres, les replis tactiques et les provocations, pour retarder par tous les moyens l'échéance de sa chute.

Le Zambien Kenneth Kaunda, qui vient de se faire aplatiser par une marge de 3 à 1 aux élections présidentielles de son pays par un syndicaliste nommé Frederick Chiluba, rejoindra les Mathieu Kérékou du Bénin et autres Aristides Pereira du Cap-Vert, qui s'inclinent un beau matin devant le verdict des urnes, puis retournent cultiver leur jardin quand on leur demande de le faire : une fin digne, à défaut d'être glorieuse.

« L'ère des dictatures, des hypocrisies et des mensonges est finie en Afrique. » C'est par ce mot, bien optimiste, que le

nouveau président zambien a salué son élection démocratique contre le vieux dictateur et héros de l'indépendance, qui approchait les trente ans au pouvoir. Mais l'« africastroïka », qui a vu depuis deux ans une bonne dizaine de pays du Continent noir sortir de leur carcan dictatorial pour se plier au rituel démocratique, ne va pas nécessairement se généraliser après ce nouvel exemple positif.

Les Paul Biya du Cameroun, Daniel Arap Moi du Kenya et Didier Ratsiraka de Madagascar, pour ne pas parler des féroces tyrans du Soudan, seront plutôt tentés de s'inspirer du « modèle » zairois, invoquant les dures déceptions qui suivent inévitablement, dans un premier temps, l'installation de la démocratie électorale. Une démocratie apparemment aussi impuissante que l'antique dictature à remplir les écuelles des masses désertées.

Un militaire soudanais ne faisait-il pas valoir, encore tout récemment, que « la démocratie en Afrique, c'est comme un complet trois-pièces dans le désert ? »

Le dévouement des « conférences nationales », ces super-tables rondes qui

réunissent les forces vives de la société dans une grande opération de « lavage de linge sale » — un rituel auquel s'était même prêté le dictateur zairois — peut aboutir aussi bien à une transition démocratique porteuse de timides espoirs qu'à la farce bordélique de Kinshasa, en août et en septembre.

Autre facteur de désordre, la fin des tutelles issues du colonialisme et de la Guerre froide laisse aujourd'hui dans le vide et dans la vague de nombreux régimes qui s'étaient littéralement abossés aux biberons américain, soviétique ou français.

L'URSS avait laissé tomber les dictateurs éthiopiens avant qu'ils ne prennent la fuite devant l'insurrection populaire. Aujourd'hui, après les États-Unis, c'est la France qui laisse tomber Mobutu Sese Seko. De Port-au-Prince à Kinshasa, combien de temps une dictature du Sud peut-elle survivre sans l'appui des puissances du Nord ? Et surtout, quelle alternative à ces dictatures et à cette « aide au tiers monde », qui ont si lamentablement échoué ? Questions passionnantes; on attend toujours les réponses.

FRANÇOIS BROUSSEAU

LETTRES AU DEVOIR

La santé charcutée ?

S'IL Y A un domaine où le Québec a conservé quelques atouts jusqu'à présent, c'est bien celui de la santé. S'il y a des secteurs comme la médecine d'urgence où nous traînons dangereusement de la patte, il y en a d'autres comme l'obstétrique, la périnatalogie, l'oncologie, la chirurgie plastique ou cardiovasculaire, etc., où nous pouvons nous mesurer aux meilleurs de ce monde. Si notre qualité de vie ressort comme très enviable dans les enquêtes internationales, c'est en bonne partie grâce à l'accessibilité pour tous à des soins gratuits et de qualité.

Le secteur de la santé et des services sociaux génère déjà plus d'activité économique que tout le secteur primaire québécois (agriculture, pêche, mines, forêts, etc.). Nos universités sont renommées et leurs diplômés de la santé demeurent en demande, même à l'extérieur du Québec.

Mais tout ça, c'est voir la vie en rose; s'il y a un domaine où les mentalités n'ont pas évolué chez nos gouvernements et où les gestionnaires ont les deux pieds dans la même bottine, c'est bien celui de la santé ! Essayez de trouver un colloque politique où la question de la santé est abordée sans que ça tourne à l'hystérie sur le pouvoir médical et que quelqu'un ne « déchire ses vêtements » en dénonçant le salaire des docteurs ! Nous vivons cependant dans une société où il faut six mois de travail à un médecin pour gagner ce que le Canadien doit verser pour obtenir un but de Denis Savard. On allonge les millions de dollars pour empêcher que « Les Expos » ne quittent Montréal mais personne ne semble s'inquiéter du fait que le quart des médecins formés au Québec le quittent !

Pour rassurer tout le monde, les ministres de la Santé du Québec ou du Canada regardent

de vieilles statistiques pour affirmer qu'il y a trop de médecins pendant que les projections sont plutôt en faveur de graves pénuries dans plusieurs spécialités d'ici deux ans. Pendant ce temps, les Américains allongent le tapis rouge... C'est un peu le même phénomène chez les infirmières où la pénurie n'est éventuelle mais réelle et actuelle. Qui l'avait prévue ? Au lieu de l'exportation du savoir-faire québécois dans le domaine de la santé, c'est l'exode des cerveaux en échange de rien du tout.

S'il est évident qu'on ne pose pas les bons gestes pour accroître la rétention de la matière grise dans le domaine de la santé, il est également évident que l'infrastructure elle-même du réseau de la santé est vieillissante

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Michel Lefevre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

et se démode rapidement par rapport aux nouveaux besoins. Le sous-financement chronique en est la cause principale. Mais il ne faut pas sous-estimer l'effet paralysant d'une administration à trois paliers (même quatre si l'on considère le grand frère fédéral éditeur de normes, mais de moins en moins payeur) où l'enthousiasme de l'un est facilement contré par la morosité de l'autre. Quant à la loi 120, elle ne réussira qu'à compliquer le système.

Bien sûr ! On nous promet un grand débat sur le financement de la santé. Mais je parie qu'on nous parlera encore de faire mieux avec moins, de rationaliser pour mieux gérer et s'il y a moins d'hypocrisie : de simplement gérer les besoins. C'est le langage technocratique qu'on utilise quand l'État décide de désinvestir. L'éducation est déjà passée à la moulinette, la santé sera-t-elle aussi charcutée ? Mais pourquoi dit-on que l'avenir appartient aux peuples instruits et en santé ?

Luc Lambert, m.d. Louiseville, 21 octobre 1991

Coupable de modération

M. RICHARD HOLDEN a un caractère bien trempé. Il l'a prouvé à plusieurs reprises en critiquant, fût-ce à demi-mot, les politiques radicales de son chef.

Il a été en faveur de l'accord du lac Meech, il a appuyé le projet de Grande-Baie et condamné les propos haineux de Richier. Tout comme Philip Edmondston, du NDP, M. Holden ne craint pas d'émettre des opinions mal reçues au Canada anglais.

L'Histoire est remplie d'hommes et de femmes courageux qui ont passé pour des traîtres à un moment ou à un autre.

Lyné Lévesque Montréal, 25 octobre 1991